

Hydrographie jurassienne : l'aménagement des eaux du Jura bernois

Autor(en): **Lièvre, Lucien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **55 (1951)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'aménagement des eaux du Jura Bernois

LUCIEN LIÈVRE

Une réalisation d'aménagement dans le district de Porrentruy

L'alimentation en eau de la Haute-Ajoie

Avant-Propos

Les travaux scientifiques consacrés au Jura sont de plus en plus intéressants. Ceux qui touchent à sa géologie et à son hydrographie s'avèrent particulièrement utiles.

Ils servent non seulement à diriger les recherches de substances minérales et de matières premières contenues dans notre sol, mais ils permettent aussi d'apporter des solutions pratiques aux problèmes que pose l'aménagement de nos terres et de nos eaux. La géologie et l'hydrologie offrent en outre des éléments sûrs pour faire choix de terrains propres à recevoir des installations, des constructions de tout genre, relevant du génie civil, de l'architecture, de l'agronomie ou de l'économie forestière.

Leurs données sont appliquées notamment à l'établissement de routes, de voies ferrées, de ponts, de viaducs, de barrages. Elles facilitent la découverte des sources, des nappes aquifères et aident au captage, à l'adduction, à la distribution des eaux qu'elles fournissent. Elles interviennent encore dans l'équipement des forces hydrauliques, dans les travaux de correction de rivières, de canalisation des eaux usées, des égouts, etc.

Aux architectes et aux entrepreneurs, elles apportent aussi un précieux concours à la préparation des places à bâtir, au choix judicieux des matériaux de construction, à l'édification des immeubles.

En agrolologie et en sylviculture, enfin, les renseignements que fournit la nature et la structure des sols permettent une répartition rationnelles des cultures et des pâturages, de même qu'une adaptation des aménagements forestiers conforme à la constitution des différents terrains qui entrent en ligne de compte.

Dans l'étude que nous publions, consacrée à des problèmes d'hydrographie et d'hydrologie, nous avons abordé les questions suivantes:

1. L'aménagement des eaux du Jura, dont nous traitons très sobrement, en donnant cependant un large aperçu des principes qui doivent être à la base d'une entreprise si importante pour notre pays.
2. A titre d'exemple de réalisation d'un tel aménagement régional, nous retraçons les phases de la mise en valeur des eaux du bassin phréatique de Courtemaîche, dans la vallée de l'Allaine, et, plus spécialement, des péripéties des interventions auprès de l'Etat, afin d'obtenir son appui financier à cette entreprise d'utilité publique, l'alimentation en eau potable de la Haute-Ajoie.
3. Enfin, nous exposons dans un Rapport sur le régime des eaux de la Haute-Ajoie et sur les actions de la rivière souterraine, l'Ajoulotte les arguments et les raisons à faire valoir pour obtenir l'octroi d'une aide cantonale substantielle, tout en présentant une base légale, susceptible de la justifier.

Ce rapport, destiné à être remis par le Syndicat des eaux de la Haute-Ajoie au gouvernement de Berne, constitue une modeste contribution à la connaissance de la circulation de l'eau dans les terrains jurassiques. Nos conclusions ont été déterminantes pour assurer la mise sur pied d'un projet qui soustraira toute la région aux conséquences désastreuses de la sécheresse et de la pénurie d'eau potable.

Aménagement des eaux du Jura

Cet aménagement s'impose dans les conditions actuelles, non seulement pour assurer l'alimentation en eau potable et en eau d'usage de toute la population du pays, mais encore pour réaliser une organisation rationnelle de notre hydrographie jurassienne.

La Loi sur l'utilisation des eaux, du 26 janvier 1950, règle d'ailleurs les conditions juridiques, techniques et économiques des eaux, conditions qui seront consignées dans un Registre cantonal des eaux, de même qu'elle prescrit l'établissement d'un plan général d'aménagement hydraulique, pour servir de directives concernant toutes les mesures en matière d'eau.

Ainsi sera établi un cadastre de l'ensemble des eaux du canton.

Les dispositions de la loi assurent en général la sauvegarde des eaux publiques, tant superficielles que souterraines (lacs, rivières, ruisseaux et nappes souterraines); elles imposent aussi des prescriptions à l'utilisation des eaux privées.

Vu cependant la nature du sol jurassien, sa constitution géologique, sa structure tectonique, ainsi que son hydrologie, il importe d'envisager des principes d'aménagement et de sauvegarde de ses eaux en rapport avec les particularités de ce sol.

Nous basant sur une expérience de près d'un demi-siècle et sur des constatations faites au cours des dernières années, à l'occasion des levées de cartes des eaux souterraines des principaux bassins fluviaux du Jura, nous estimons devoir signaler aux organes compétents qui organiseront l'aménagement hydraulique de notre pays les mesures à envisager à cet effet.

1. Etude systématique de la nature des eaux de différentes origine et provenance; les répartir en eaux potables, eaux industrielles, eaux pour d'autres usages. Inventorier aussi les eaux présentant des propriétés spéciales permettant de les classer comme eaux de table, eaux minérales, eaux curatives, etc.

2. *Distinguer les vraies sources filtrées naturellement des résurgences généralement polluées, auxquelles un traitement purificateur doit être appliqué.*
3. *Étudier le régime des cours d'eau et fixer les causes de l'évolution de leur débit. Ce débit diminue d'une manière inquiétante après chaque période, même courte, de temps sec.*



Paysage typique de l'Ajoie aux environs de Porrentruy. Au fond, la chaîne du Mont-Terrible. En avant, le petit anticlinal de La Perche. Au premier plan, les méandres de l'Allaine.

4. *Assurer à nos cours d'eau un débit minimum suffisant, en y faisant arriver les eaux résiduaires des localités et des exploitations industrielles, artisanales, agricoles, etc. situées sur leur parcours, après que ces eaux usées aient été traitées dans une station d'épuration.*
5. *Eviter de toute façon les pollutions massives accidentelles ou temporaires qui empoisonnent nos cours d'eau ou qui les transforment en véritables cloaques malodorants. On assurera ainsi la possibilité d'un peuplement abondant de poissons, dans des conditions favorables à son développement.*

6. *Procéder à la correction de certains de nos cours d'eau ou à leur endiguement et, pour le moins, à leur curage, afin de prévenir les débordements qui viennent recouvrir des bassins phréatiques et en souillent périodiquement les eaux.*
7. *Maintenir le cours à ciel ouvert des ruisseaux de nos régions karstiques qui disparaissent dans les fissures de nos sols calcaires, très perméables, et, si possible, ramener à la surface des cours d'eau souterrains, tendant à s'enfouir toujours plus profondément, pour aller alimenter parfois des sources ou des bassins phréatiques situés en dehors de nos limites géographiques.*
8. *Veiller sur les réserves d'eau accumulées dans les nappes phréatiques, afin que leur utilisation réponde aux règles d'économie qui doivent prévenir et, au besoin, réprimer tous les abus déjà constatés en divers lieux. Cette question de l'économie de l'eau doit revêtir le caractère d'une action de solidarité sociale.*
9. *Veiller également sur les sources, leurs captages, la qualité de leurs eaux et prendre toutes mesures utiles pour éviter les pertes et les protéger contre les contaminations.*
10. *Procéder à des revisions des installations de captage, de pompage, d'adduction, ainsi que des réservoirs, aussi bien dans le cas des sources que dans celui des eaux de fond, en vue d'une réorganisation selon les principes de rationalisation les plus stricts.*
11. *Interdire sévèrement de jeter des animaux morts, des viandes avariées ou autres denrées putrescibles dans les gouffres, les dolines ou les trous perdus, au risque de causer de graves atteintes à la santé publique.*
12. *Promouvoir toutes mesures pouvant contribuer à l'enrichissement de nos disponibilités en eau, telles que l'établissement de réseaux drainant, le reboisement, la construction de citernes pour recueillir les précipitations, les colmatages pour éviter les fuites et les pertes de tous genres, etc.*

Les mesures préconisées ci-dessus ne peuvent résoudre à elles seules le problème très complexe de l'aménagement des eaux du Jura bernois.

Il faut envisager pour cela d'autres formules d'une portée plus générale permettant de prendre l'eau, là où elle est en surabondance, pour la diriger vers les lieux où il y a pénurie, et cela suivant les besoins plus ou moins grands du précieux liquide. Mais on voit tout de suite que l'élaboration d'un tel projet implique la collaboration et la solidarité étroites de toutes les parties du pays, ainsi que des ententes avec les régions limitrophes qui disposent d'importantes réserves d'eau susceptibles de pouvoir nous fournir des suppléments en temps voulu.

D'autre part, la réalisation de ces transferts hydrauliques exigera l'exécution de vastes travaux, la mise en œuvre de puissantes sources d'énergie et l'investissement de capitaux considérables.

Il va de soi qu'à cette entreprise d'utilité publique devront contribuer non seulement les ingénieurs, les hydrologues, les techniciens qualifiés, mais encore tous les organes compétents de la collectivité, autorités cantonales et de district, ainsi que les communes et les grandes associations d'utilité publique.

Certes, divers éléments de ce plan général d'aménagement sont déjà réalisés. Ainsi l'alimentation des Franches-Montagnes par l'eau de la nappe phréatique de Cortébert, dans le vallon de St-Imier, fonctionne régulièrement; l'alimentation de la Haute-Ajoie par l'eau de la plaine de Courtemaîche est en voie d'exécution.

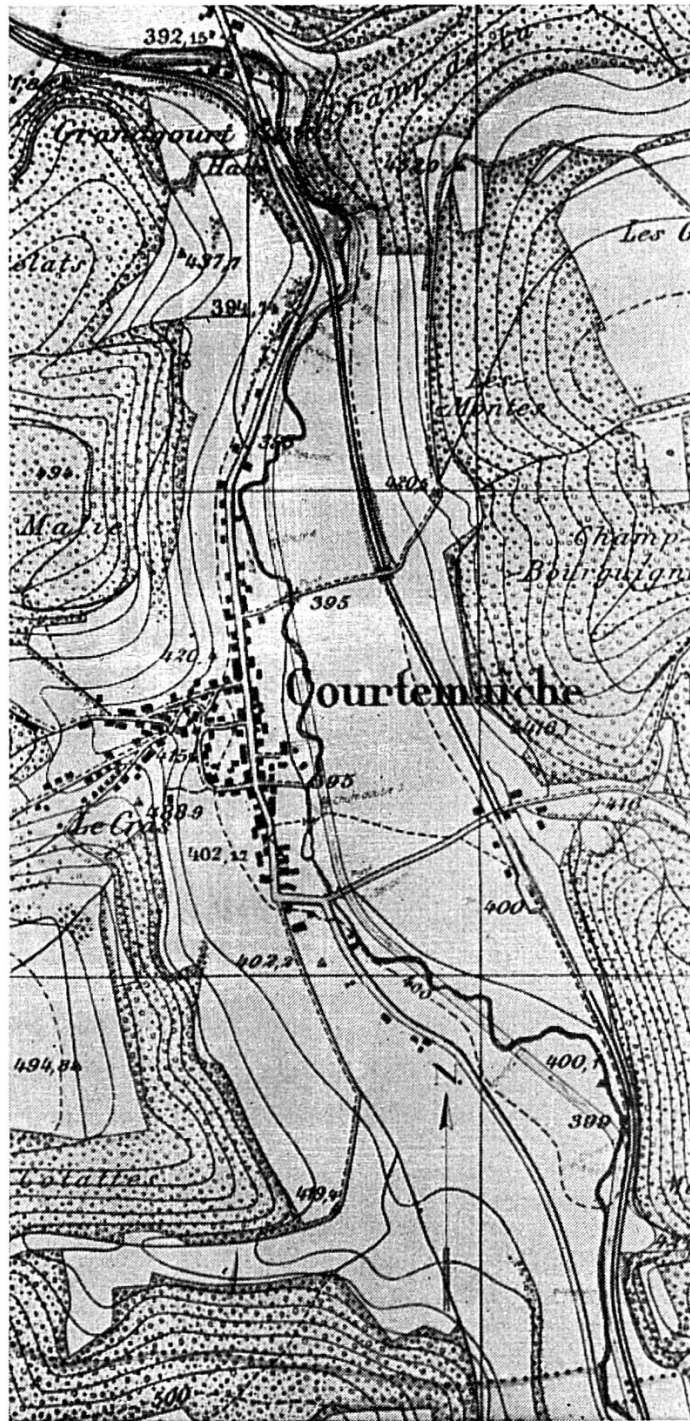


Type de ruisseau subaérien en voie de disparaître dans les fissures du sol jurassien — Phénomène karstique.

En outre, une série de réseaux de distribution d'eau de source à des groupes restreints de localités est chose faite depuis longtemps.

Toutes ces installations fournissent la démonstration de la possibilité de procéder à une mise en valeur rationnelle de nos ressources hydriques.

On sait, d'ailleurs, qu'au temps passé, des travaux hydrauliques de grand style ont été entrepris pour remédier à des conditions très précaires en matière d'alimentation en eau. C'est ainsi qu'on a pu prodiguer cet élément essentiel de vie et de développement social et économique à de nombreuses cités, à des



Plaine de Courtemaîche, vallée de l'Allaine, vaste cuvette phréatique dont l'eau de fond alimentera les communes de la Haute-Ajoie.
Cliché A. D. I. J.

régions exposées aux sécheresses et même à de vastes territoires dont le sol, ainsi bien irrigué, en devenait fécond et propre aux cultures les plus rémunératrices.

Il n'est que de penser aux gigantesques aqueducs construits par les Romains en de nombreux endroits pour comprendre et apprécier toute l'importance des bienfaits résultant d'un aménagement adéquat des eaux d'un pays.

En différentes circonstances, nous avons constaté à quel point il eût été utile chez nous de posséder des installations du type de celles des Romains, réalisées, bien entendu, avec tous les perfectionnements introduits par la technique moderne en science hydraulique.

Nous n'en voulons pour preuve que les faits suivants:

A deux reprises, en quelques années, l'Ajoie aurait pu bénéficier de l'introduction de nouvelles industries, si elle avait eu la quantité d'eau qui leur était indispensable. Or, une installation de pompage de l'eau du Doubs, prise en aval de St-Ursanne, était le seul moyen à envisager pour subvenir aux besoins de ces grandes entreprises, solution que nous avons d'ailleurs proposée en l'étayant de solides arguments et des plans et devis ad hoc.

Et, en combien d'autres endroits de notre Jura n'aurait-on pas introduit de nouvelles sources de revenu, de nouvelles occasions de travail, si l'on eût disposé de l'eau exigée par de telles activités industrielles.

Nous n'avons pu naturellement exposer et développer ici un projet de l'importance de celui de l'aménagement des eaux du Jura dans ses détails; de nombreuses questions seraient encore à envisager et à discuter. Mais, comme nous l'avons dit, ceci sera l'affaire des spécialistes hydrauliciens et des autorités compétentes.

Nous avons simplement apporté dans les lignes précédentes le résultat d'observations consciencieuses et de travaux de longue haleine, exécutés dans l'intention de servir notre pays et de lui être utile.

Le problème de l'alimentation en eau de la Haute-Ajoie

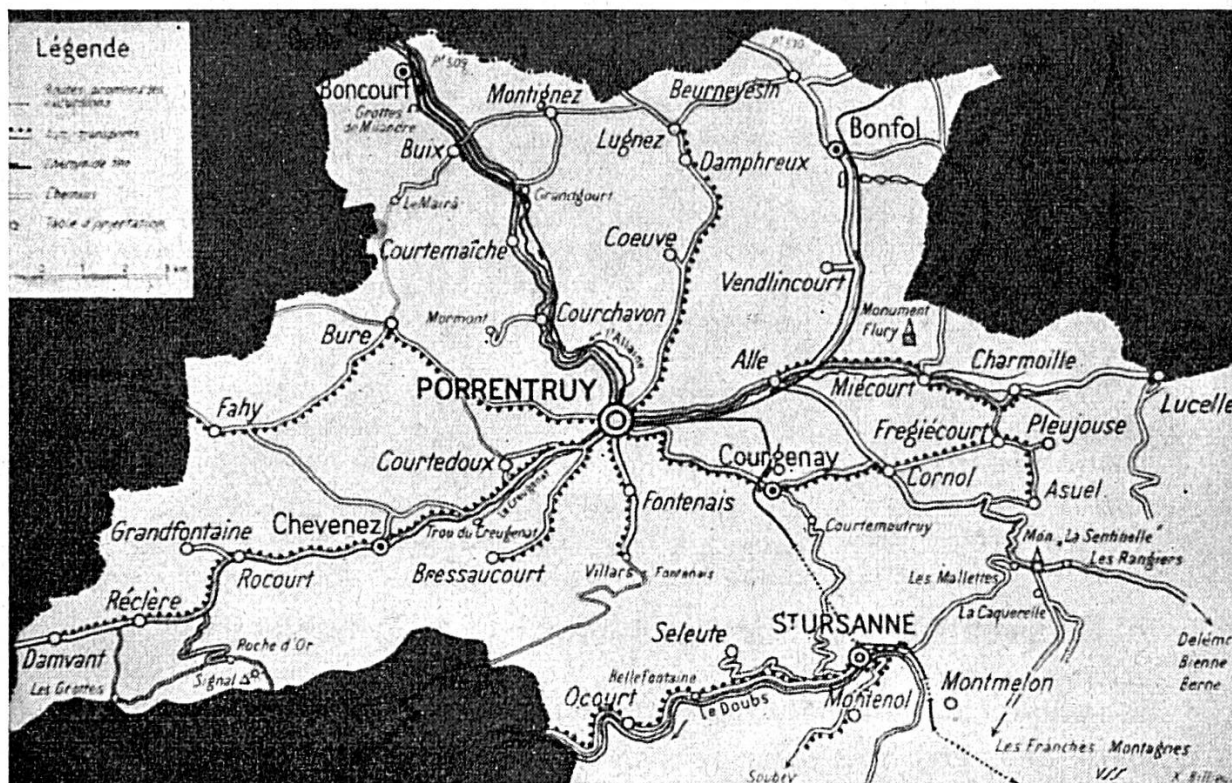
*Comment il se posa; quelles solutions furent envisagées
Exposé des péripéties traversées au cours de la période préparatoire
de la mise à l'exécution de l'entreprise projetée*

L'étude que nous publions est l'exposé sommaire des recherches géologiques et hydrologiques que nous entreprîmes de 1939 à 1949. Au cours de cette décennie, nos travaux s'inspirèrent de la volonté de trouver les moyens de parer aux conséquences désastreuses des cycles d'années sèches, tel que celui où l'Ajoie se trouva intégrée durant une période quinquennale, pendant laquelle la majeure partie des régions jurassiennes souffrirent aussi de pénurie d'eau.

Appelé à nous joindre aux personnalités qui prirent à Fahy, le 8 octobre 1943, l'initiative de doter la Haute-Ajoie d'installations d'eau potable, à l'instar de ce qui venait d'être réalisé aux Franches-Montagnes, nous exposâmes les solutions qui s'offraient pour résoudre le problème dans les conditions les plus favorables, en étayant nos conclusions des arguments fournis par nos observations directes des phénomènes hydrologiques qui se manifestent dans le district de Porrentruy.

Le Syndicat d'initiative, issu de cette première réunion, à Fahy, des représentants des localités intéressées, nous chargea de présenter un rapport circonstancié aux différentes assemblées, convoquées à tour de rôle dans ces communes de la Haute-Ajoie.

Le 27 octobre 1943, ce rapport était adopté à l'assemblée de Courtedoux, dont un communiqué officiel exposait les délibérations et résolutions en ces termes :



Le district de Porrentruy.

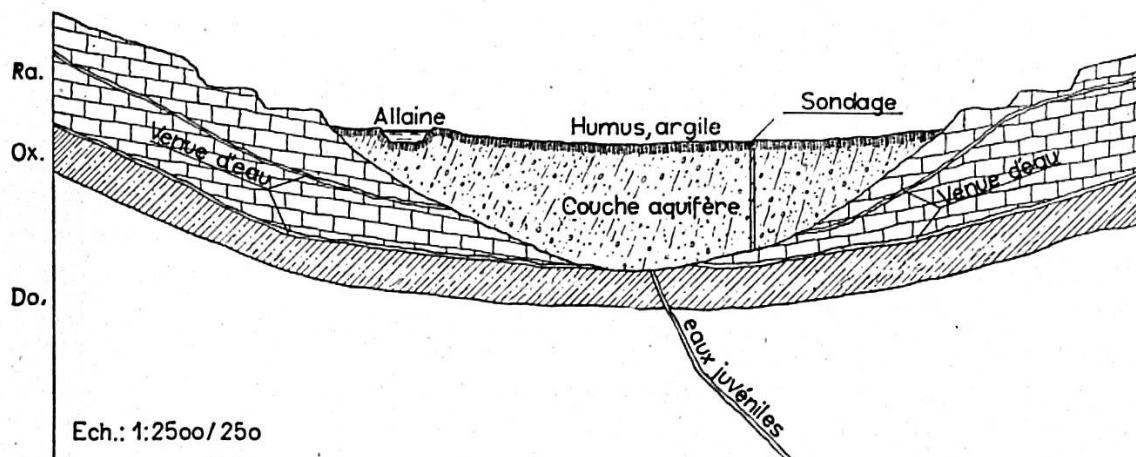
Les délégués de toutes les communes de la Haute-Ajoie — à l'exception de Chevenez — se sont réunis le 27 octobre, à Courtedoux, sous la présidence de M. E. Périat, maire et député de Fahy, pour discuter la question de l'alimentation en eau potable de la Haute-Ajoie.

Après avoir pris connaissance du rapport du professeur L. Lièvre sur l'hydrologie de toute la région, ils en ont adopté, à l'unanimité, toutes les conclusions.

Il a été ensuite décidé :

1. Il sera constitué un syndicat des eaux de la Haute-Ajoie comprenant les communes de Bure, Fahy, Damvant, Réclère, Grandfontaine, Rocourt, Roche-d'Or, Courtedoux, Bressaucourt et Fontenais-Villars.
2. Les réseaux d'alimentation d'eau de ces communes seront mis en relation par un système d'embranchements qui réalisera en temps voulu leur interdépendance et leur solidarité.

3. Un captage d'eau de fond, permettant d'assurer une abondante distribution d'eau à toutes les localités sera pratiqué dans la cuvette alluviale de Courtemaîche.
4. La couverture des frais pour l'étude du projet définitif sera assuré par le prélèvement d'une contribution de cinq centimes par habitant pour chaque localité participante.
5. Sont adjoints au Comité administratif trois nouveaux membres: MM. Henry, préfet, L. Lièvre, professeur et Ad. Peter, ingénieur en chef.



Coupe schématique de la cuvette d'eau de fond de Courtemaîche montrant la couche d'alluvions aquifères, son alimentation et le sondage pratiqué en 1944. Cliché A. D. I. J.

M. l'ingénieur Lévy est chargé de présenter un projet provisoire qu'une commission ad hoc examinera.

Les autorités cantonales compétentes, très favorables au projet envisagé, s'étaient fait représenter à cette séance.

On espère que la commune de Chevenez, qui ne souffre pas pour le moment de pénurie d'eau, voudra cependant se solidariser avec le bloc des localités de la Haute-Ajoie.

Effectivement, l'assemblée des délégués des communes intéressées, réunie le 23 mars 1944 à Chevenez, adoptait les *statuts*, élaborés par M. le notaire E. Koch et constituait le *Syndicat pour l'alimentation en eau de la Haute-Ajoie, SEHA*.

Le procès verbal de cette assemblée rapporte qu'une commission d'experts a été désignée pour établir la participation financière des communes adhérentes au Syndicat.

En outre, il note que: «Vu l'importance du projet mis à l'étude, M. Lièvre propose d'effectuer des sondages dans la nappe aquifère de la plaine de Courtemaîche, région qui doit constituer le bassin d'alimentation du nouveau réseau. Un crédit de 5000 fr. est voté à cet effet et M. Lièvre est chargé de la direction des travaux en collaboration avec M. Peter, ingénieur d'arrondissement et M. Lévy, ingénieur».

En possession de ce mandat, nous étudiâmes systématiquement la cuvette d'eau de fond de Courtemaîche sous ses différents aspects morphologique, géologiques, techniques et pûmes en faire un lever et en dresser différentes coupes et profils. A la lumière de cette documentation, il nous fut facile de choisir les points où devaient être pratiqués les sondages. Les deux puits forés par la *Société d'entreprise de forages et de travaux S. A., Zurich-Berne*, révélèrent une nappe phréatique de 6 mètres environ de profondeur. Les pompes exécutés durant la période du 27 juillet au 27 septembre 1944 s'avèrent tout à fait concluants¹, tant sous le rapport de la quantité d'eau pouvant être prélevée que sous celui de ses qualités mises en évidence par le rapport d'analyse de M. le Dr G. Riat.

Il semblait qu'après ces essais concluants et les mesures prises pour établir les plans, devis, budget, etc. de l'entreprise d'utilité publique projetée, sa réalisation ne dût plus souffrir de retard, vu l'urgence dictée par la situation véritablement catastrophique des communes durement éprouvées par la disette d'eau, sans précédente dans les annales du pays. Mais les années passaient sans que le syndicat pût venir à bout des tergiversations qu'il rencontrait en haut-lieu et des procédés dilatoires appliqués par certains sous-ordres des bureaux cantonaux. La situation devenait intenable; une assemblée extraordinaire² s'occupa, le 9 octobre 1947, de la recherche des obstacles auxquels restait achoppée l'exécution d'une entreprise d'importance capitale pour l'Ajoie.

Le rapport d'expertise de M. Peter, ingénieur, et les récits de MM. Périat et Lévy, concernant toutes les vicissitudes de cette affaire au cours de cette période d'atermoiements dont le pays ressentit les lamentables conséquences, démasquèrent le jeu d'intrigues et d'agissements louches dont M. Lebureau avait usé pour torpiller l'entreprise.

«De véhémentes protestations s'élèvent contre un système et des procédés ruinant la confiance envers l'autorité et l'administration» et des résolutions énergiques sont votées. Il est décidé:

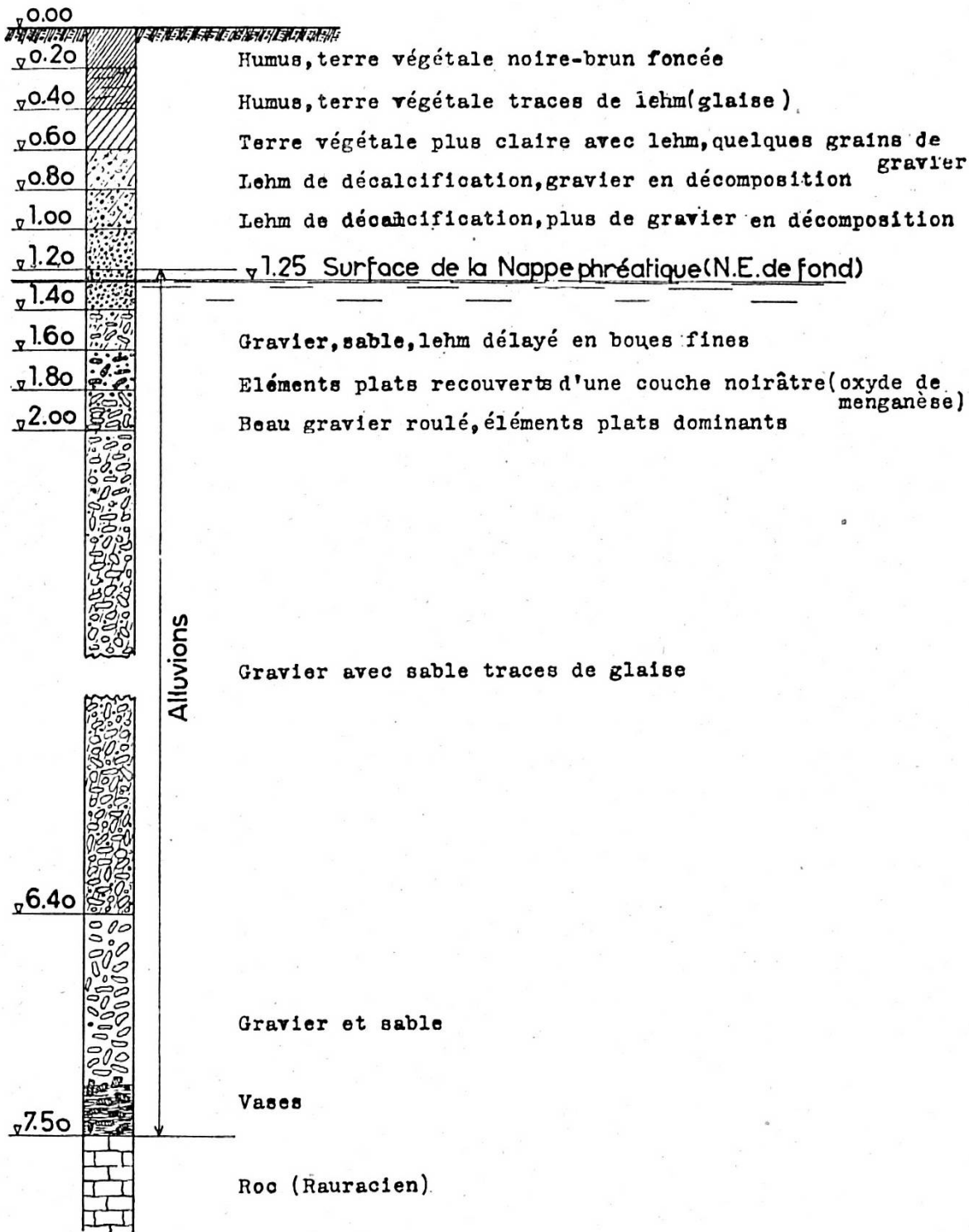
«1. De placer l'alimentation en eau de la Haute-Ajoie au nombre des revendications jurassiennes qui seront présentées à Berne et de demander que le projet soit réalisé dans des conditions identiques à celles dont on a bénéficié aux Franches-Montagnes, c'est-à-dire avec l'assistance financière de l'Etat et sous l'égide des représentants jurassiens au gouvernement.

2. D'adresser à ce dernier un mémoire lui exposant la situation désastreuse occasionnée par le retard dans l'exécution, retard impu-

¹ Voir le *Rapport aux assemblées communales sur l'alimentation en eau de la Haute-Ajoie*, présenté à l'Assemblée du Syndicat des eaux de la Haute-Ajoie, le 22 février 1945, par M. Ernest Périat, député, président de SEHA (brochure de 7 pages).

² Voir les journaux jurassiens à propos de cette assemblée.

COUPE du SONDAGE du BASSIN des EAUX de FOND de L'ALLAINE à COURTEMAICHE



Ech.: 1:25

Le second sondage a confirmé les données du 1er sondage dont l'on voit ci-dessus la coupe. Cliché A. D. I. J.

table aux fautes dont mention est faite plus haut. Le grave préjudice causé ainsi aux populations sera mis en relief et cas échéant on réclamera des réparations.

Le torpillage a en effet non seulement pour conséquence un coût beaucoup plus élevé de l'exécution du plan, mais il a exposé la population qui souffre de l'absence presque totale d'eau potable à de graves dangers sous le rapport de la santé. A Bure, pour ne citer que cette localité, on a déjà constaté 21 cas de jaunisse d'origine hydrique.

3. De charger la députation du district au Grand Conseil d'interpeller, si nécessité il y a, pour tirer toute l'affaire au clair et obtenir les renseignements utiles de manière à pouvoir entreprendre les travaux le plus vite possible.

Ceux-ci pourront du reste se faire par étapes successives».

On comprendra la stupéfaction générale qui marqua les réactions de l'opinion publique en présence de cette carence des pouvoirs publics, d'une part, et les conséquences néfastes de l'impressionnante pénurie d'eau, d'autre part. L'année 1947 vit une sécheresse exceptionnelle dans toute l'Europe centrale, plus grave encore dans les régions du Jura, où les cultures, les récoltes dépérissaient et où de nombreux cas de maladies épidémiques, d'origine hydrique, désolaient plusieurs localités.

Cet état de chose finit par provoquer dans la plupart des localités, où la menace de disette d'eau se faisait sentir, une rapide intervention, en vue de parer au danger — qui se précise — d'un tarissement complet des sources qui les alimentent.

On recourt à des mesures hâtives, on procède à des sondages exploratifs, à des fouilles aux environs des captages anciens, on opère des pompages où des nappes aquifères sont censées exister, on fore des trous à même le roc, là où les sourciers ont indiqué la présence du précieux liquide.

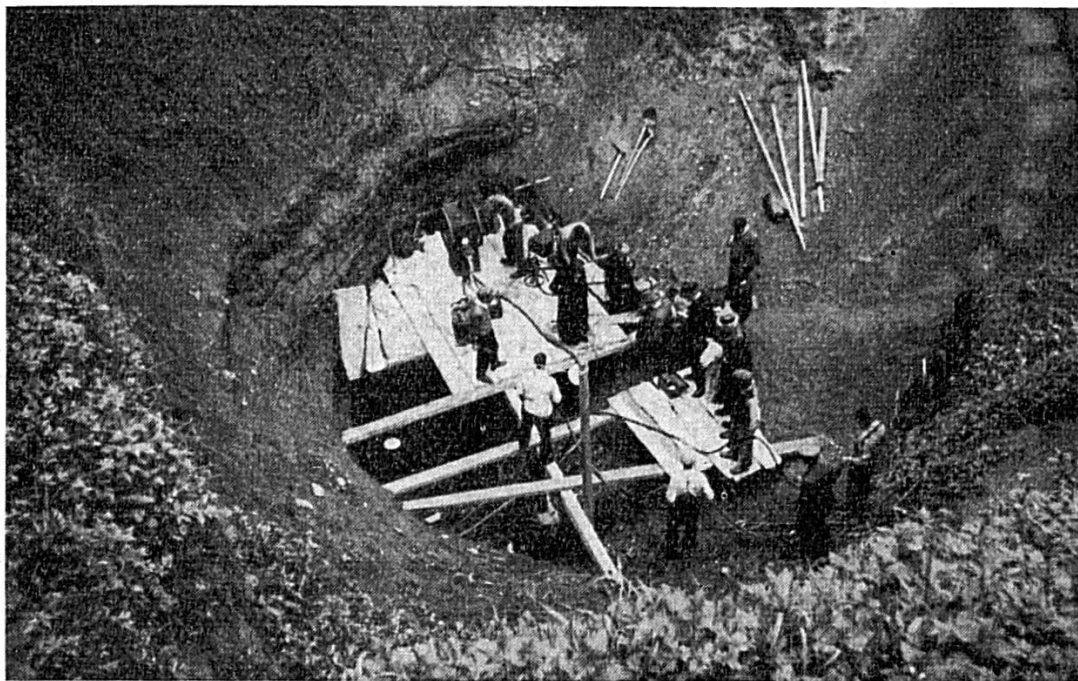
Ces recherches ont leur utilité; nous les encourageons de toutes nos forces. Exécutées par cette sécheresse, elles donneront des indications sur la nature des terrains fouillés, permettant d'éliminer de nombreuses conceptions erronées, basées le plus souvent sur la foi en l'infaillibilité de la baguette ou du pendule des sourciers.

Hâtons-nous d'ajouter que toutes ces prospections, tous ces travaux ont apporté la confirmation indiscutable de faits que nous avons établis concernant la circulation souterraine dans nos terrains calcaires³). D'autre part, les sondages, forages, fouilles, ont mis en

³ Voir: *Le Karst Jurassien, Hydrologie de la Haute-Ajoie*, etc. Porrentruy, «Le Jura» S. A. Imprimerie, Librairie, 1940.

relief de nombreuses particularités de structure de notre sous-sol jurassien; leur intérêt scientifique est considérable. Grâce à ces études, nous posséderons des coupes géologiques de terrains encore peu connus, qui contribueront aussi à faciliter les recherches de zones aquifères dans nos parages.

C'est d'ailleurs en corrélation avec les résultats de ces investigations souterraines que nous étudiâmes un problème du plus haut intérêt, celui de l'établissement d'un cours d'eau à ciel ouvert, arro-



Exploration du gouffre du Creux-Genaz par des scaphandriers (4 et 5 mai 1934).

sant la vallée de la Haute-Ajoie, de Grandfontaine à Porrentruy. Le problème consiste essentiellement à créer un lit superficiel bien étanche, de manière que la rivière qui y coule ne puisse retourner dans les profondeurs du sol par les innombrables fissures du calcaire formant le fond de la vallée et, surtout, par les failles qui la coupent transversalement⁴.

En outre, il faut assurer une alimentation de ce lit en faisant remonter sur le sol une portion des eaux de la rivière souterraine, l'Ajoulotte, et en y dirigeant les ruisseaux et ruisselets descendant encore des flancs des montagnes et des collines qui bordent au nord et au sud la vallée de la Haute-Ajoie.

⁴ Consultez: Travaux entrepris en Haute-Ajoie dans le but de ramener à la surface les eaux de la rivière souterraine, l'Ajoulotte, de manière à redonner de la vie à cette vallée morte. (*Les Intérêts du Jura*, Bulletin de l'ADIJ, XIXe année, no 9, sept. 1948).

Pour résoudre ce problème, une étude géologique détaillée du terrain s'imposait. Cette étude, étayée des résultats de plus de 30 sondages et fouilles dans les parages où devrait passer le lit du cours d'eau subaérien nous permit de préciser, grâce aux nouvelles acquisitions scientifiques, les faits déjà mis en évidence dans nos travaux antérieurs concernant le réseau hydrographique de la vallée de Damvant jusqu'à Porrentruy et le régime de tout ce système hydrologique souterrain.

La leçon de la sécheresse de 1947 ne fut certes pas vaine. Dans toutes nos communes, on comprit que les expédients ne constituent pas des solutions rationnelles en matière d'alimentation en eau potable. A côté des bonnes et authentiques sources provenant de grandes masses détritiques de gravier, de sable, de brèches ou de tufs, il n'est que les eaux de fond des nappes phréatiques qui remplissent toutes les conditions d'un service hydraulique de valeur éprouvée. L'exemple des Franches-Montagnes est assez éloquent à cet égard pour nous dispenser de tout commentaire.

La Haute-Ajoie reporta donc toute son attention, tous ses espoirs sur le projet préparé et mis au point par la SEHA.

Or, nous avons vu que la réalisation de ce projet se heurtait à l'inertie et à la mauvaise volonté de la bureaucratie «immobilière» ou immobiliste de la capitale.

Prise, la main dans le sac, il fallut bon gré mal gré, devant l'indignation générale, exprimée à l'assemblée du Syndicat SEHA, du 9 octobre 1949, qu'elle mît les pouces ou, du moins, qu'elle sauvât les apparences.

On délégua à cet effet, à l'assemblée extraordinaire du SEHA, tenue le 20 décembre 1947, M. le conseiller d'Etat Gafner, qui la nantit de l'agrément donné par l'Etablissement d'assurance immobilière au projet déposé par M. l'ingénieur Lévy et l'autorisation de commencer sans délai les travaux⁵.

Et, c'est aux applaudissements de l'assemblée que M. le directeur de l'Economie publique apporta les assurances les plus formelles que toutes les mesures utiles avaient été prises pour que la réalisation du projet ne souffre plus aucun retard, en indiquant la voie à suivre pour obtenir toutes les subventions en faveur de cette œuvre d'utilité publique.

Malgré ces assurances solennelles, le projet «serpent de mer» — comme le qualifiaient avec humour les Ajoulots — continuait à dérouler ses anneaux parmi les écueils de la procédure administrative bernoise. Une intervention énergique de la députation, soulignée par

⁵ Décision du Comité directeur de l'Etablissement d'assurance immobilière du canton de Berne, du 6 décembre 1947.

un échange de lettres entre Me Piquerez, avocat et député à Porrentruy, et M Gafner, conseiller d'Etat, rendit urgente la convocation d'une nouvelle assemblée du SEHA. Il fallait dissiper l'ambiguïté d'une situation confuse, au sujet des subventions officielles qui, tout en étant promises, n'étaient pas assurées, loin de là.

A cette assemblée extraordinaire du 15 avril 1948, à laquelle prenaient part les délégués des communes, des conseillers nationaux, des députés, des ingénieurs, des géologues ainsi que les autorités du



Une puissante émission du Creux-Genaz. L'imposante masse d'eau inonde la plaine.

district de Porrentruy, le Conseil exécutif était représenté par M. le conseiller d'Etat Giovanoli, directeur des Affaires communales. Clairement et loyalement, ce dernier exposa que le Syndicat ne pouvait compter sur aucune subvention cantonale, vu que le Gouvernement n'avait à sa disposition aucune base légale justifiant l'octroi de subventions à des entreprises telle que celle qui était projetée pour l'alimentation en eau potable des localités de la Haute-Ajoie.

Cette douche froide, projetée par le haut magistrat cantonal sur les espoirs entretenus depuis la fondation du Syndicat SEHA, souleva dans l'assistance une véritable consternation et provoqua une manifestation de mécontentement très vif à l'adresse des instances officielles qui avaient bercé de promesses illusoires et soporifiques les représentants responsables du Syndicat.

Cependant, le réveil à la réalité, bien qu'un peu brusque, ne fit pas que déchaîner une tempête de récriminations; il contraignit les intéressés à envisager d'autres solutions susceptibles de parer à la situation précaire qui résultait de la carence de l'Etat. Mais toutes les suggestions vinrent s'achopper à des obstacles insurmontables par suite de la mise à contribution des finances cantonales ou parce qu'elles postulaient des prestations des communes intéressées, bien supérieures à leur capacité financière. C'est alors que nous intervenîmes dans les débats en déclarant qu'on pouvait parfaitement trouver *la base juridique*, qui faisait défaut —selon les déclarations de M. Giovanoli, directeur des affaires communales — en reconnaissant que les phénomènes hydrologiques qui se manifestent en Haute-Ajoie ont un caractère catastrophique dû aux forces naturelles, au même titre que les ravages des torrents des Alpes dont l'endiguement et la correction sont largement subventionnés par l'Etat. Et nous exposâmes sommairement les conséquences de l'existence de la rivière souterraine de la Haute-Ajoie, son action sur l'assèchement des sources, les inondations dévastatrices qu'elle provoque aux époques de hautes eaux.

M. Giovanoli, ignorant de toutes ces particularités hydrologiques de notre pays, nous demanda un rapport sur les faits signalés. Il vint, peu de temps après en Ajoie, se rendre compte de l'exactitude des phénomènes que nous lui avions exposés et fit part au président du comité de SEHA, qui l'accompagnait dans cette visite, des possibilités qui s'offraient d'obtenir, sur la base des constatations et des expériences faites par nous, une aide substantielle de l'Etat.

Invité par ledit comité à présenter un nouveau rapport solidement documenté et étayé de preuves irréfutables à l'appui de notre thèse, nous le rédigeâmes et nous eûmes la grande satisfaction d'apprendre que le Gouvernement avait décidé de proposer au Grand Conseil d'accorder au *Syndicat pour l'alimentation en eau de la Haute-Ajoie* la subvention de 400.000 fr. au coût des travaux de la première étape, devisé à 800.000 fr.

En février 1949, le Grand Conseil approuvait, sans opposition, cette proposition. La viabilité de la grande entreprise était ainsi assurée.

Rapport

sur le régime des eaux de la Haute-Ajoie
et sur
les actions de la rivière souterraine, l'Ajoulote

Préambule

a) Topographie.

La Haute-Ajoie est la portion du district de Porrentruy qui s'étend à l'ouest et au nord-ouest de cette ville et comprend, d'une part, le versant septentrional de la chaîne du Mont Terrible-Lomont, jusqu'à la ligne Montvoie — Porrentruy, d'autre part, le haut plateau de Grandfontaine — Fahy — Bure, jusqu'à la ligne Bure — Porrentruy. Entre ces deux systèmes d'élévations une dépression synclinale forme la vallée proprement dite de la Haute-Ajoie, jalonnée par les villages de Courtedoux, Chevenez, Rocourt, Grandfontaine, Réclère et Damvant. Dans un petit vallon, au pied de la chaîne, se trouve Bressaucourt et à proximité du point culminant de celle-ci, est perché le hameau de Roche-d'Or. Le haut plateau porte les deux villages de Bure et de Fahy.

La superficie de la Haute-Ajoie est de 30 kilomètres carrés environ. Les pentes du Lomont, ainsi que celles du haut plateau sont bien boisées; en revanche, le haut plateau lui-même forme une vaste surface, presque entièrement dépourvue de forêts, et recouverte de cultures et de pâturages. Ce vaste bassin de réception des précipitations n'offre cependant, que de rares et faibles sources.

D'ailleurs la vallée de la Haute-Ajoie n'a pas de cours d'eau permanent. C'est une vallée desséchée, *une vallée morte*.

Cependant, une rivière souterraine, l'Ajoulote y a été découverte et explorée, il y a une dizaine d'années.

Cette rivière souterraine et ses affluents drainent les eaux de toute la région.

Elle vient déboucher à l'extrémité inférieure de la vallée par de nombreuses issues qui forment des résurgences à Porrentruy et plus loin, dans la vallée de l'Allaine, à Courchavon, Courtemaîche, etc. La principale de ces sorties à ciel ouvert est la célèbre fontaine de la Beuchire à Porrentruy, où s'abreuvait autrefois la population de cette ville; elle a été frappée d'interdit par les services de l'hygiène publique, son eau, polluée par les égoûts de toute la Haute-Ajoie, s'avère absolument impropre à la consommation.

Cependant, les eaux contaminées de l'Ajoulote ne restent pas inutilisables. Par l'Allaine et de nombreux canaux souterrains, elles

vont s'accumuler dans les bassins phréatiques de la Basse-Ajoie et s'y purifier en traversant les puissantes alluvions filtrantes qui les constituent. Sous la forme d'eaux de fond potables, elles peuvent alors être récupérées pour l'alimentation de la population.

N. B. Les données sommaires qui précèdent sont tirées des trois publications suivantes qui contiennent l'exposé complet du problème du régime des eaux de la Haute-Ajoie :

1. *Le problème hydrologique de la Haute-Ajoie et le Creux-Génaz*, par Lucien Lièvre, professeur de physique au Gymnase de Porrentruy. («Le Jura» S. A. Imprimerie, 1916).
2. *Le Karst jurassien. Hydrologie de la Haute-Ajoie et découverte d'une rivière souterraine du Jura bernois*, par L. Lièvre, professeur et inspecteur E. S. Porrentruy. («Le Jura» S. A. Imprimerie, Librairie, 1940).
3. *Alimentation en eau de la Haute-Ajoie. Etude géologique et hydrologique* par L. Lièvre. (Bulletin des «Intérêts du Jura», 1945).

b) *Dessèchement des régions jurassiques.*

Depuis quelques années, on signale dans toute la région des chaînes du Jura bernois *une impressionnante diminution du débit des sources et des cours d'eau.*

Les rivières, les ruisseaux y sont réduits à de minces filets liquides, s'ils ne sont complètement mis à sec.

Quant aux sources alimentant les localités, elles s'épuisent graduellement, elles s'usent comme si leur disparition totale était proche. Cet état de chose alarmant a fini par déterminer de nombreuses localités, où la menace de disette d'eau se fait sentir à de rapides interventions pour parer au danger. On a recours à des mesures hâtives, on procède à des sondages exploratifs, à des fouilles, aux voisinages des captages anciens, on opère même des pompages où des nappes sont censées exister, on fore des trous à même le roc, bref on épuise tous les moyens susceptibles de déceler la présence du précieux liquide. Toutes ces recherches, exécutées sous l'empire de la nécessité, ont leur utilité, car elles donnent des indications précieuses sur les causes anciennes ou récentes de la pénurie d'eau et permettent d'éliminer de nombreuses conceptions erronées concernant l'hydrologie et le régime des eaux souterraines des régions jurassiques.

On est ainsi conduit à constater que: *tout le problème de l'alimentation en eau de ces régions est dominé par une loi naturelle inexorable qui préside à l'évolution lente de ces contrées à sol calcaire vers le Karst, c'est-à-dire vers une structure du terrain de*

plus en plus fissurée et caverneuse, d'où disparaît graduellement toute circulation d'eau à la surface, par suite de son absorption et de son entraînement dans le sous-sol.



Le ruisseau de la cluse de Vaberbin disparaîtra bientôt dans les fissures des calcaires jurassiques pour y circuler sous la forme de courant souterrain.

Cette fuite de l'eau vers les profondeurs donne lieu aux *courants souterrains* qui emportent le précieux liquide jusqu'aux endroits où ils rencontrent les masses alluvionnaires et détritiques des *bassins phréatiques* qui les absorbent à la façon d'immenses éponges.

Ces bassins constituent des réservoirs d'eau de fond qui pourront assurer l'alimentation des localités dont les sources sont partiellement ou complètement tarées.

Dans le district de Porrentruy, tous les phénomènes naturels auxquels nous nous référons ont été mis en lumière au cours des

recherches et des prospections entreprises dès 1906, et qui avaient pour but la sauvegarde de cet élément vital essentiel d'un pays: *l'eau* (voir publications citées ci-dessus).

Au cours de ces travaux nous avons établi de façon pertinente que la nature et la structure de son sol faisait du district de Porrentruy, plus spécialement de la Haute-Ajoie, un *Karst*, et que la rivière, autrefois subaérienne qui arrosait cette dernière région, avait été graduellement absorbée par les crevasses des calcaires mis à nu par l'érosion et transformée en un cours d'eau souterrain.

Ce cours d'eau souterrain, *l'Ajoulotte*, nous l'avons découvert et exploré sur différents secteurs de son parcours. Nous avons pu également identifier plusieurs de ses affluents. En réalité, le système souterrain de l'Ajoulotte offre le spectacle d'un petit bassin hydrographique fonctionnant de la manière suivante:

Les précipitations sont absorbées rapidement par les crevasses, les cassures, les innombrables fissures de l'écorce terrestre, et les eaux ainsi infiltrées vont se réunir dans les profondeurs en filets, ruisseaux, rivières, formant un réseau de canaux souterrains convergeant des petits aux grands, avec toutes les particularités connues des confluent, rapides, cascades, deltas, îlots et même petits lacs.

Tous ces petits cours d'eau souterrains procèdent à leur action érosive et corrosive dans les blancs calcaires, où ils ne cessent d'approfondir leur lit, de sorte que *le niveau de base* hydrographique ne cesse de s'abaisser dans la région drainée. Il en résulte inévitablement que *l'effet de soutirage* qu'ils exercent sur les eaux des sources se manifeste de plus en plus énergiquement et, qu'à la longue, ils en opèrent la capture, réduisant progressivement leur débit et finissant par les tarir complètement.

Les phénomènes que nous venons de décrire ont un caractère éminemment évolutif. Les stades de cette évolution diffèrent de région à région. C'est dans le nord du Jura bernois que l'évolution atteint le stade le plus avancé, plus spécialement dans les Franches-Montagnes et en Ajoie. Dans les Franches-Montagnes, toute circulation subaérienne a cessé d'exister. Le plateau est absolument dépourvu de cours d'eau permanents. Il offre un complexe de bassins fermés très nombreux. Les précipitations qui tombent sur ces bassins s'écoulent dans les profondeurs du sol par les innombrables empoux qui les jalonnent, pour aller alimenter les nappes phréatiques du Vallon de St-Imier et de la Vallée de la Sorne.

Cette situation des Franches-Montagnes, sous le rapport de l'alimentation en eau potable ayant pris un caractère catastrophique, les pouvoirs publics s'en sont émus et leur intervention énergique et généreuse a permis de doter cette région d'un réseau d'alimen-

tation d'eau potable, puisée dans la nappe de fond de Cortébert, dont les services réalisent la sauvegarde hygiénique, économique et sociale de cette région, vouée naguère à un triste sort.

Or, le stade de l'évolution du dessèchement de la Haute-Ajoie atteint aussi sa phase critique et les conséquences désastreuses de la pénurie d'eau potable s'y font sentir d'une manière de plus en plus menaçante.

Il importe que les pouvoirs publics soient informés de cette situation déplorable d'une population rurale laborieuse, très attachée à sa terre et lui viennent en aide. Cette aide est pleinement justifiée par le fait que les déficiences des installations d'alimentation en eau potable ne peuvent être attribuées à des erreurs ou à des fautes incombant aux usagers, mais au jeu aveugle des forces naturelles, ainsi que nous allons en donner la preuve.

Actions de la rivière souterraine

Dévastations lors de ses crues torrentielles

Déchéance des sources et réduction de leur débit

Nous examinerons maintenant le rôle de la rivière souterraine et de ses affluents dans les dévastations qu'elle cause, lors de ses crues, dans les modifications qu'elle détermine dans l'hydrologie de la région, plus particulièrement de son influence sur le régime des sources alimentant les différents villages de la Haute-Ajoie.

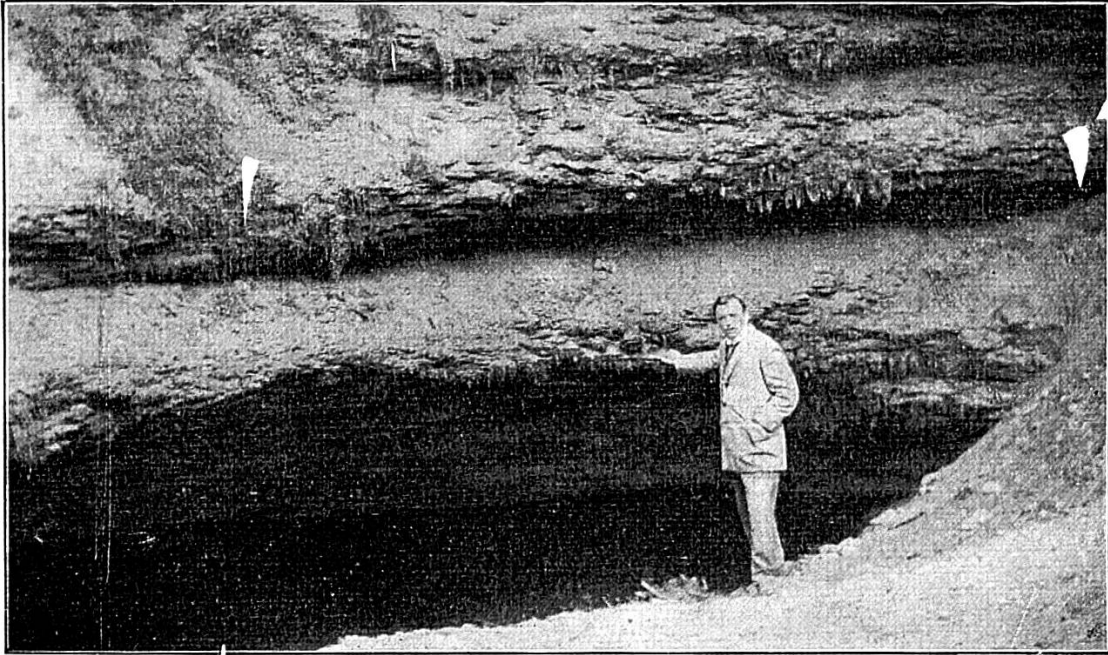
Rappelons d'abord que la population de la Haute-Ajoie compte environ 5000 habitants répartis dans les villages de Bressaucourt, Courtedoux, Chevenez Rocourt, Grandfontaine, Réclère, Damvant, Roche-d'Or, Fahy et Bure. L'agriculture, l'élevage, l'économie rurale constituent l'occupation de la grande majorité de ceux-ci. La superficie de la Haute-Ajoie est de 30 km² environ. Sur cette aire de réception, les précipitations annuelles sont approximativement de 1 m, soit pour l'ensemble, une masse d'eau de 30 millions de mètres cubes. Cette quantité imposante de liquide — toute défalcation opérée des portions éliminées par ruissellement et évaporation — devrait apparemment suffire à l'approvisionnement des 5000 habitants. Ce n'est pas le cas.

A cause de la rapidité d'absorption des précipitations par les fissures des calcaires, l'eau ne s'accumule pas dans les masses détritiques pour constituer la réserve des sources, mais s'en va vers le réseau des courants souterrains.

Si les précipitations sont massives, comme il advient en périodes de pluies persistantes, de gros orages, ou à la fonte des neiges, les canaux souterrains se remplissent très vite, la rivière souterraine, l'Ajoulotte, se met en charge sur toute la longueur de son lit. Or, des

cheminées nombreuses, mettent en communication ce lit souterrain avec la surface du sol. Les plus importantes sont Creux-Genaz, Creux des Prés, Trou de Rocourt, Trou du Cher Temps.

Par tous ces exutoires, l'eau de l'Ajoulotte monte et vient déborder à la surface, donnant lieu à de véritables torrents qui inondent non seulement la vallée de la Haute-Ajoie mais aussi celle de la Basse-Ajoie.



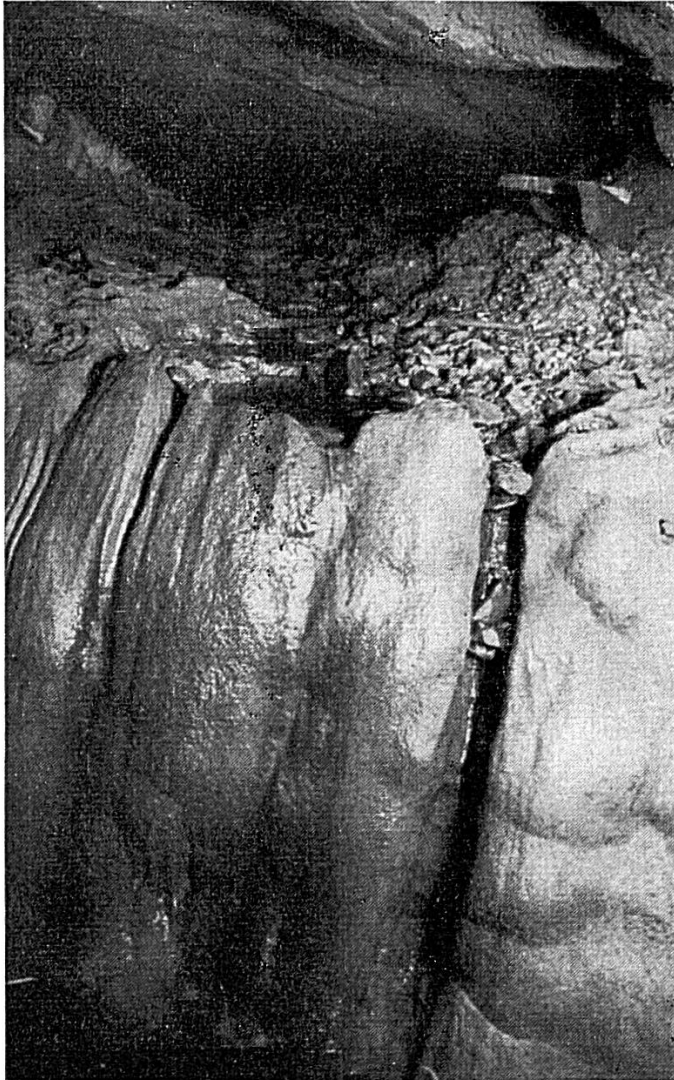
Le gouffre de Creux-Genaz. Un petit bassin à niveau variable occupe le fond du gouffre.

Ces crues torrentielles de l'Ajoulotte sont redoutées, à certaines périodes de l'année, car elles menacent d'anéantissement les récoltes de fourrage et de légumes qui sont emportés par les eaux. Au temps passé, les débordements provoqués par les sorties impétueuses de la rivière souterraine emportaient parfois les maisons de Porrentruy situées sur son passage. Les affluents souterrains de l'Ajoulotte participent aux mêmes phénomènes. Mais les dégâts extérieurs causés par la rivière souterraine ne sont rien à côté des perturbations que son cours souterrain a provoquées dans l'hydrologie de la contrée.

C'est un fait bien connu que dans toutes les régions à sol calcaire ou crayeux *le plan d'eau* ou *le niveau de base* va continuellement en s'abaissant.

Dès que commença en Haute-Ajoie la capture, par les fissures du sol, de la rivière à ciel ouvert, qui y circulait à l'époque tertiaire, commença également l'abaissement du plan d'eau. Ce début de la circulation souterraine des eaux est marqué dans nos régions jurassiennes par une transformation progressive des fissures primitives

absorbantes en gouffres, abîmes, pertes et cavernes. C'est le phénomène connu sous le nom de *capture*, soit des eaux de pluie au début de leur ruissellement, soit des cours d'eau déjà bien formés et ayant circulé quelque temps sur des terrains imperméables avant de venir *se perdre* au contact des poches perméables. Ce processus des cap-

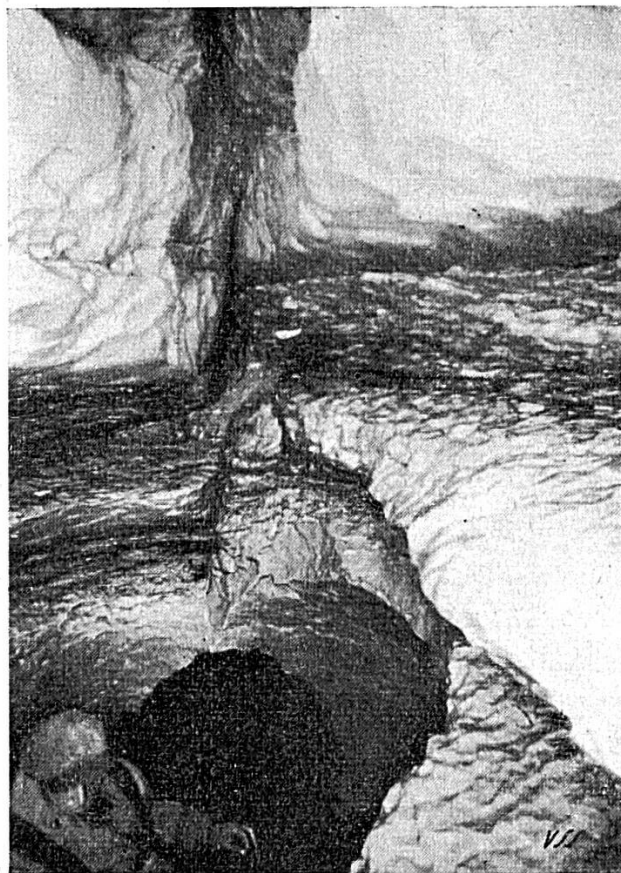


Partie du lit de la rivière souterraine l'Ajoulote. Un cran de descente a déterminé la formation d'une chute.

tures est encore en pleine activité en Ajoie. L'année dernière, j'établissais de la façon la plus nette que l'Allaine est soumise à un soutirage par des crevasses situées dans son lit entre Alle et Porrentruy et que sa perte allait devenir inévitable si l'on ne procédait à un colmatage de ces fissures. En effet, le 16 octobre 1947, au cours de la grande sécheresse qui sévissait alors, la rivière fut entièrement capturée par ces cassures et acheminée souterrainement vers le débouché du Betteraz, en aval de Porrentruy.

Cette absorption de l'Allaine dans le sol eut comme conséquence une chute du plan d'eau de la cote 443 m à la cote 420 m, dont l'effet se fit sentir sur toutes les sources et sur tous les ruisseaux affluents de l'Allaine.

L'exemple que nous citons explique ce qu'il advint dans la Haute-Ajoie lorsque se produisit la capture de la rivière subaérienne

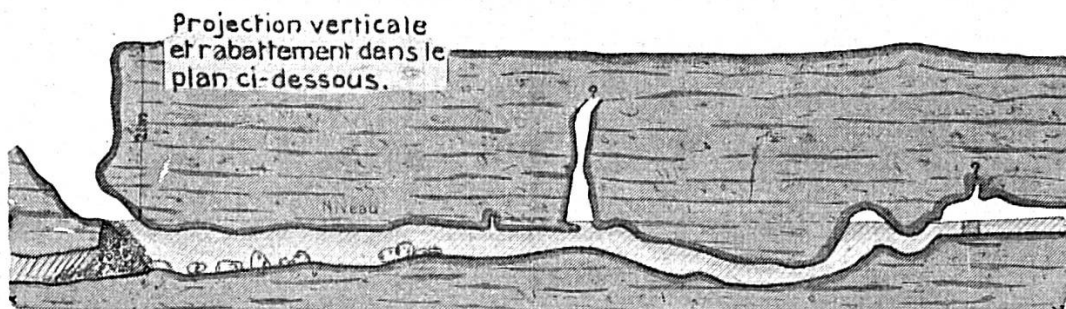
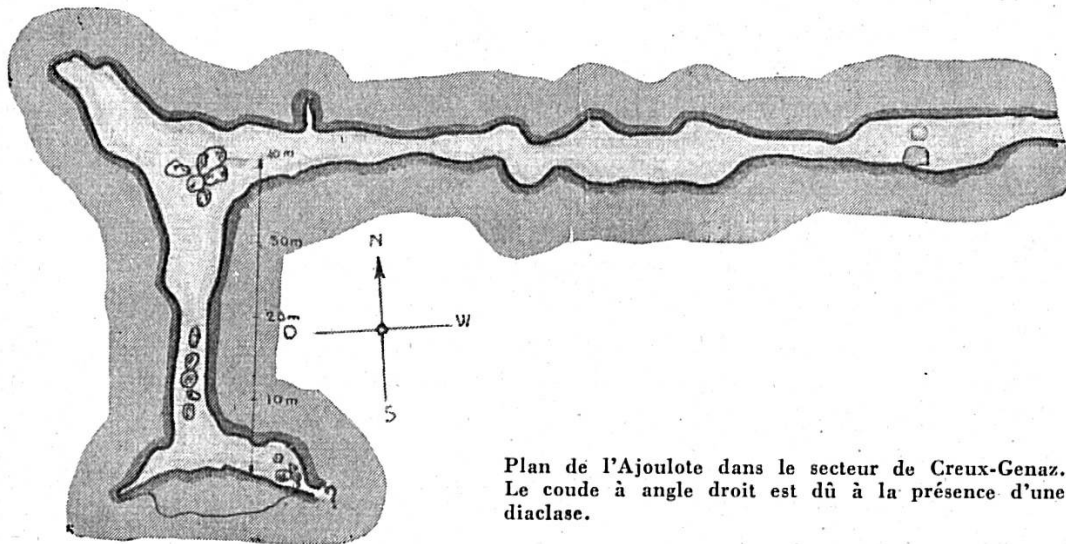


Diaclase ou petite faille au fond du gouffre de Creux-Genaz qui a dirigé l'évolution du lit de l'*Ajoulote* et qui permit l'accès à cette rivière souterraine.

et de ses affluents et que, graduellement, la circulation souterraine se substitua à la circulation de surface. Le processus a commencé il y a des centaines de siècles. Au cours de cette longue période, les cours d'eau souterrains n'ont cessé de buriner de plus en plus profondément leur lit.

A la faveur de grandes lignes de ruptures, de failles, de diaclases placés sur leur cours, *des crans de descente* ont provoqué la chute à un niveau plus bas de ces courants, déterminant un abaissement correspondant du plan d'eau, ce qui n'a pas manqué d'avoir une répercussion sur tout le réseau et par conséquent aussi sur les

différentes sources qui sont à l'origine de tous les filets d'eau. Nous avons retrouvé, lors de l'exploration de l'Ajoulotte, ces crans de descente, où la rivière souterraine fait une chute. Le lit s'élargit à l'aval de ces descentes, car l'effet de ces passages d'un niveau à un niveau plus bas, se traduit par un soutirage plus énergique des eaux de l'amont. Le débit du cours d'eau augmente; la place nécessaire



au passage d'un plus grand volume liquide doit devenir plus grande, d'où l'élargissement du lit, que nous avons constaté. Quand, par suite de la nature des roches, le lit ne peut s'élargir, il s'approfondit, comme cela est visible en différents endroits du cours de l'Ajoulotte.

Le phénomène que nous venons de décrire a le caractère d'une action de longue durée, d'une action séculaire.

Peut-on lui attribuer les régressions de débit des sources captées pour l'alimentation des localités de la Haute-Ajoie, à une date assez récente, ne remontant pas même à un siècle? Nous n'hésitons pas à répondre par l'affirmative pour les raisons que voici:

Les sources captées par les localités de la Haute-Ajoie sont de deux espèces, des sources en terrain détritique ou éboulitique ou des sources à flanc de coteau. La zone d'alimentation de ces sources est relativement restreinte, par suite de la configuration très accidentée du terrain. Le captage ne porte généralement que sur un ou deux des filets — très nombreux — d'un système anastomosé de canaux souterrains peu profonds qui drainent toute la région voisine du captage. Celui-ci recueille le plus souvent l'eau des seuls canaux qui venaient déboucher à la surface, tandis que l'eau des autres canaux continue son action de creusement et d'approfondissement dans les couches calcaires qu'elle parcourt. L'effet de soutirage se produit donc de ces canaux vers ceux qui alimentent la source. Peu à peu l'eau qui se déversait dans les chambres de captage est dérivée vers les profondeurs; le débit diminue donc d'une façon progressive et fait dire aux usagers que la «source se perd».

Ce fait serait contestable, si le débit constaté lors du captage pouvait retrouver sa valeur intégrale lors de longues périodes de précipitations. Mais les jaugeages exécutés dès le début jusqu'à ce moment montrent que la régression se poursuit implacablement et que la menace de tarissement s'accroît toujours.

Conséquences des phénomènes de capture sur le régime des sources alimentant chacune des localités de la Haute-Ajoie

Nous avons montré dans ce qui précède comment la circulation souterraine dans le calcaire soutire peu à peu les eaux de sources vers les profondeurs du sol.

Il est indispensable d'établir pour chaque village l'influence qu'exerce ce phénomène naturel sur le débit des sources qui l'alimentent. Ce travail déjà élaboré au cours des années 1914-1942 fut repris systématiquement en 1943, de manière à pouvoir présenter des conclusions solidement étayées de preuves, quand la question des eaux serait abordée par les communes de la Haute-Ajoie.

En 1947, à la suite de la longue sécheresse qui sévit, des observations furent organisées, afin de déterminer l'ampleur de la diminution du débit des sources dans cette région. D'autre part, plusieurs communes procédèrent à des recherches d'eau. Les fouilles et les forages exécutés à cet effet permirent de mettre bien en relief l'action de soutirage des courants souterrains et l'enfouissement de plus en plus profond de toutes les veines liquides qui circulent dans nos calcaires jurassiques.

Voici, brièvement, les caractéristiques de l'alimentation de chaque localité et les constatations faites au cours de nos observations:

1. *Bressaucourt.*

Sources captées: *Sous-les-Roches*, altitude 690 m et 710 m, dans des déboulis filtrants, établis sur des glissements de marnes Keuperoliasiques. Bassin d'alimentation bien boisé, éloigné de toute cause de souillure; eau de bonne qualité, température 8 °, 4 C. Le débit des deux sources qui était de 250 l/m. le 4 septembre 1922, était tombé à 41 l/m. en automne 1943.

Les recherches de nouvelles sources, en 1937, n'aboutirent qu'à la découverte de filets qui n'ont pu être captés, vu leur profondeur. D'autres recherches, effectuées en 1947 par la Commune, sont restées également infructueuses, malgré la profondeur des fouilles. La nature très bouleversée de la zone des sources explique la disparition des eaux dans le sol. Un torrent souterrain les draine vers *Mavaloz*, où se trouve un gouffre émissif, exploré à différentes reprises. De là ce torrent vient se jeter dans *l'Ajoulotte*, en amont de Porrentruy comme il a été possible d'en faire la démonstration.

2. *Bure.*

Sources captées: «Pré Feusier» en Chexbres, au S. de Chevenez, altitude 700 m., dans une zone d'éboulis très marneux. Bassin d'alimentation bien boisé avec quelques pâturages. Eau de bonne qualité. Température 7 °, 8 C. Le débit qui était de 200 l/m. le 17 décembre 1909, tombait à 20 l/m. en automne 1943.

Des fouilles et des sondages effectués en 1937 dans les parages de Chexbres me permirent de constater que plusieurs veines liquides, alimentant autrefois la chambre de captage de Bure étaient tarées aux époques des crues; elles réapparaissaient plus à l'aval, venant grossir le ruisseau de Chexbres, qui, de temps en temps, s'enfle en un torrent dévastateur.

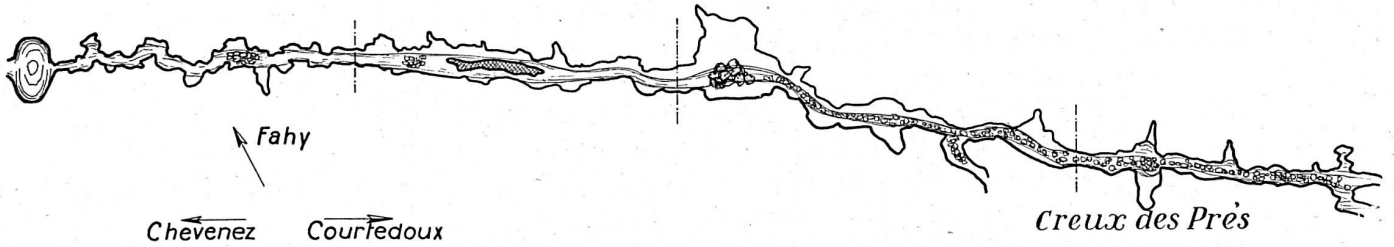
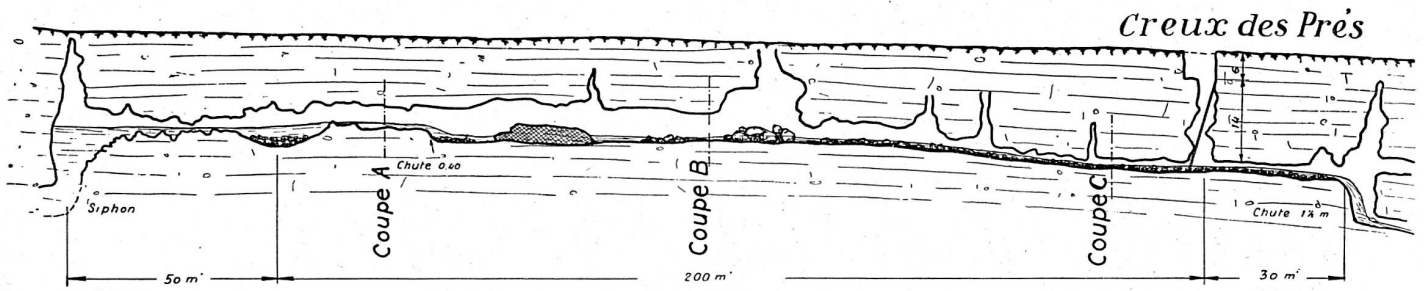
De ces constatations, il appert que le soutirage des eaux et leur capture les entraînent vers les courants souterrains qui, à leur tour, les amènent finalement à *l'Ajoulotte*.

A proximité de Bure, une source sise *Dos Buratte*, en contrebas du village, se déverse dans un bassin public.

Durant la sécheresse de 1947, Bure a beaucoup souffert de la pénurie d'eau. L'état sanitaire y devint très précaire. L'istère épidémique, maladie de foie nouvelle, s'y propagea rapidement, ainsi qu'une forme d'angine assez grave. La fièvre typhoïde atteignit aussi plusieurs personnes. Bref, faute d'hygiène, par suite de manque d'eau, la propagation des épidémies fut favorisée singulièrement, ainsi qu'on put s'en rendre compte en maints endroits.

3. *Chevenez.*

Sources captées: «Les Grandes Vies»; «Pichoux» de la Louvière; «Fontaine-l'Ermitte»; «Combe de Varuz».



Profil et plan de l'Ajoulote dans le secteur exploré du Creux-de-Prés, commune de Chevenez.

Les sources de Chevenez sont nombreuses, leur eau est de bonne qualité et en quantité actuellement suffisante. Mais le processus d'enfouissement de ces sources tend à en diminuer notablement le débit.

C'est ainsi qu'en automne 1947, la source «Pichoux» de la Louvière était complètement perdue.

Des fouilles laborieuses, poussées à plus de 6 m. de profondeur dans des tufs et des graviers, permirent de retrouver l'une des branches de cette source, d'une vingtaine de l/m. Cet exemple montre à l'évidence le danger de disparition qui menace nos sources et leur déchéance rapide au point de vue de leur débit.

4. *Courtedoux.*

Sources captées: «en Pietschieson», altitudes: 700, 720 et 730 m., dans une zone d'éboulis. Bassin d'alimentation comprenant les environs d'une ferme et un ensemble de pâturages et de forêts. Danger de pollution. Réfection des captages en 1930, pour préserver l'eau des infiltrations de la ferme.

Le débit des sources, après le nouveau captage, était de 150 l/m., le 17 juillet 1930; il tombait à 42 l/m. en automne 1943. Température 8° C.

En 1947, durant la sécheresse, le débit n'atteignait plus 20 l/m. La situation de Courtedoux était devenue très critique; l'alimentation en eau potable étant tout à fait insuffisante, la commune dut chercher l'eau à Fontenais, à grand renfort de frais.

Elle décida alors de procéder à d'importants travaux de recherches du précieux liquide. Ces travaux — dont nous donnons en annexe un exposé — n'ont mis au jour ni de nouvelles sources, ni d'eau de fond.

Les deux forages, pratiqués au voisinage du village, dans la prairie du Creux-Genaz, ont pourtant abouti à des résultats très intéressants.

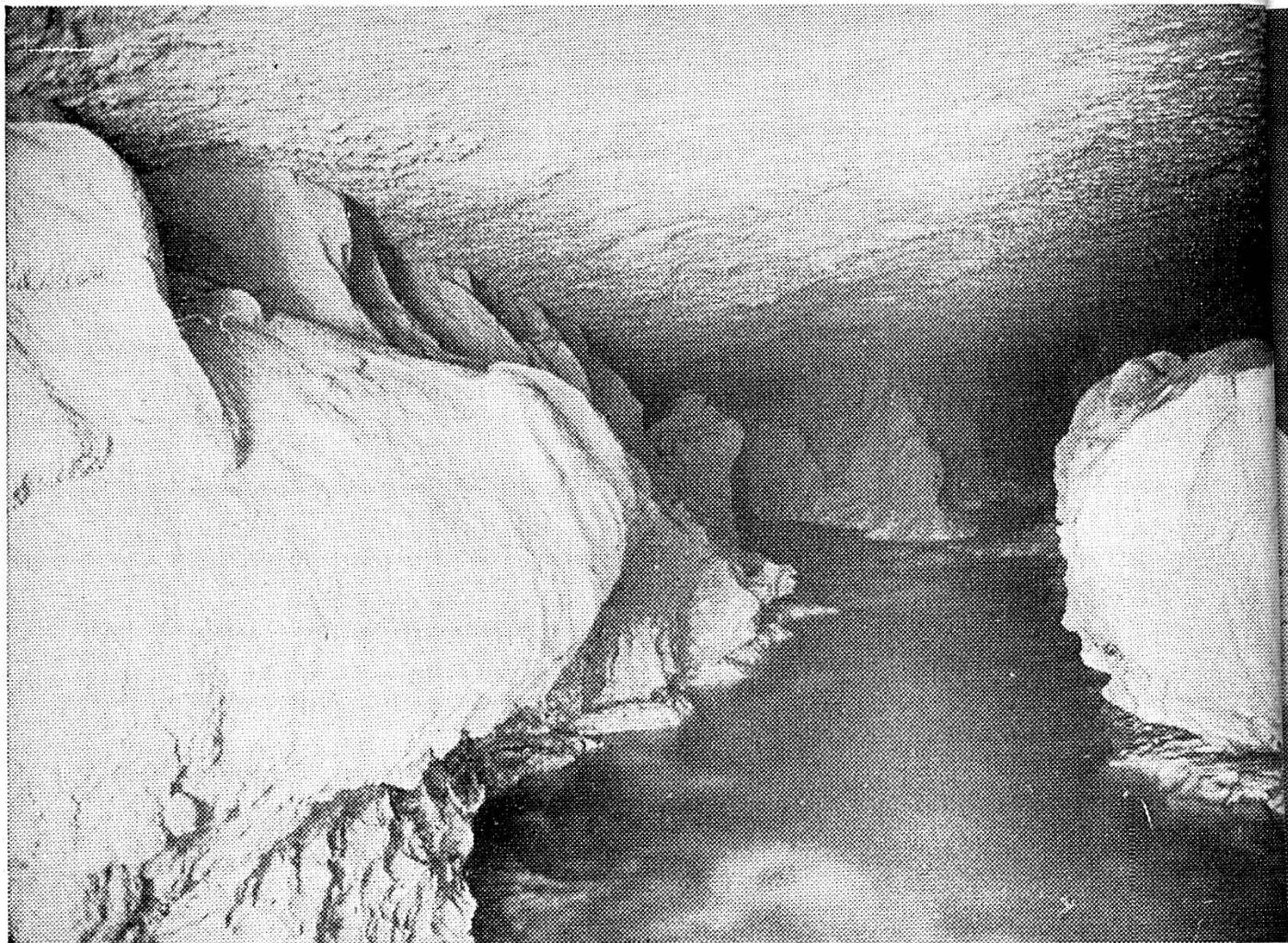
Au point de vue géologique, ils ont confirmé ce que l'on savait concernant l'extrême fissuration des calcaires jurassiques et, au point de vue hydrologique, ils ont apporté la preuve que par les fissures des roches s'établissaient des relations avec la rivière souterraine de la Haute-Ajoie, dont les eaux arrivaient dans le trou de forage sans subir de filtrage purificateur. L'eau recueillie dans ce trou et analysée, se révéla souillée, à un degré tel, qu'elle ne pouvait servir à l'alimentation ni des hommes, ni des animaux.

5. *Damvant.*

Sources captées: «Bois juré»; «Aux Auges». Altitude 720 m. Température 8°, 1 C. Bassin d'alimentation: pâturages boisés; bonne eau.

Le débit des sources, qui atteignait 145 l/m. le 4 avril 1898, était descendu, en automne 1943, à 10 l/m.

La situation de Damvant devint particulièrement alarmante durant la sécheresse de 1947. Les sources n'ayant plus qu'un débit de 5 à 6 l/m. De nombreux sourciers furent consultés qui donnèrent des indications contradictoires. Toutes les fouilles entreprises d'après leurs pronostics, n'aboutirent à aucun résultat positif.



Portion du cours de l'Ajoulotte. Plafond horizontal, parois érodées et corrodées. Au fond, bifurcation dont les branches entourent un îlot rocheux.

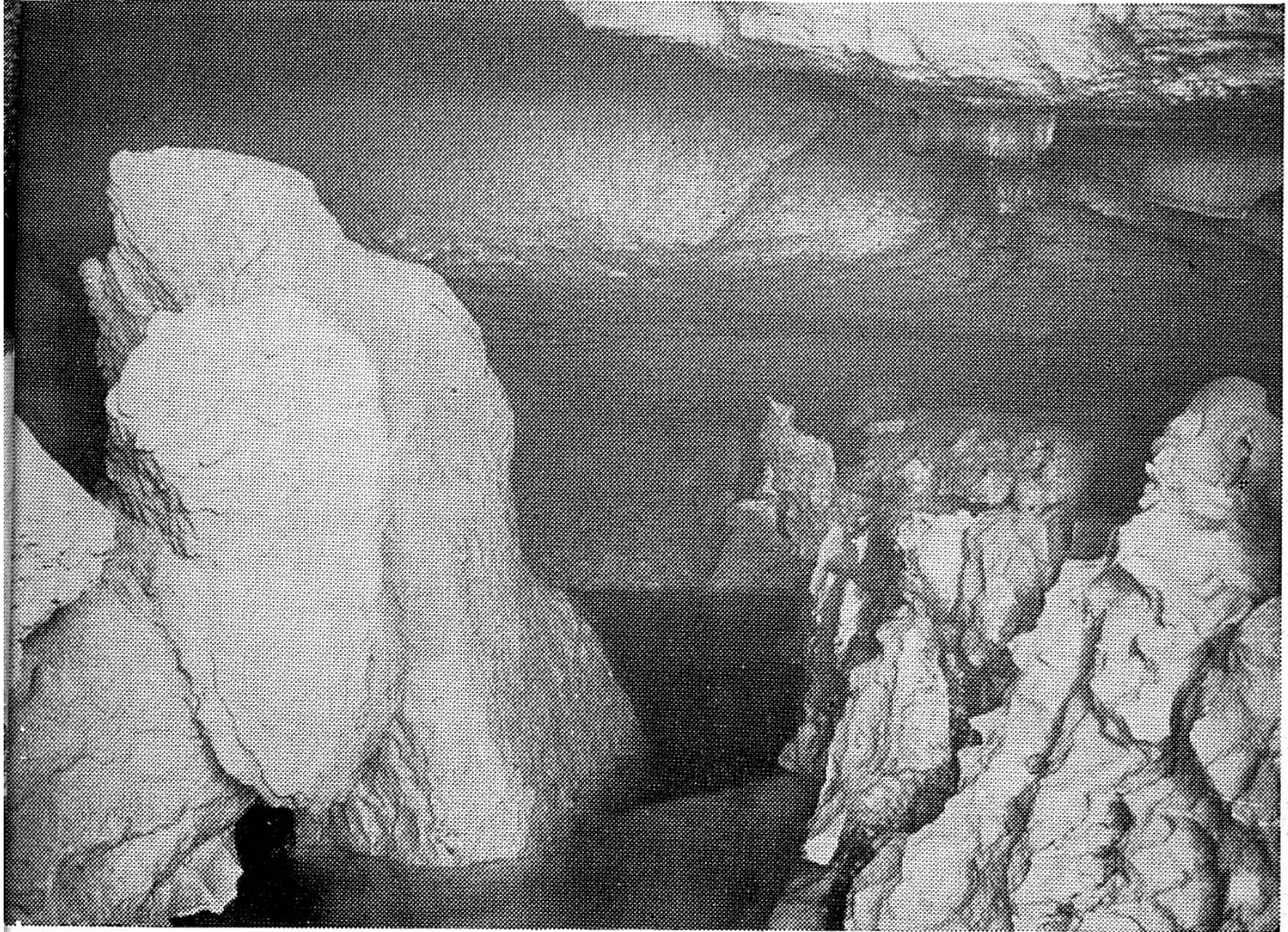
D'après les constatations que j'ai faites sur la constitution géologique du sol, à proximité des captages, la présence d'une couche de marnes oxfordiennes n'a pas évité une perte par infiltration dans les calcaires sous-jacents, de sorte qu'ici aussi, les sources sont en voie de disparition vers les profondeurs du sol.

D'ailleurs, la région de Damvant, située dans la zone de partage des eaux de l'Ajoulotte et du Gland, est un petit bassin fermé, pré-

sentant un grand nombre d'empoisieux absorbant, où toutes les eaux superficielles viennent se perdre.

6. Fahy.

Source captée: «Libécourt». Altitude 640 m. Bassin d'alimentation bien boisé, hors de tout danger de contamination hydrique. Température 8 ° C. Eau très bonne, toujours claire, parce que bien



tion du cours de l'Ajoulote offrant un bouleversement impressionnant: décrochement de gros blocs, déchiquetage profond des parois.

filtrée par gravier de pente. Sert aussi à l'alimentation partielle de Rocourt. Au moment du captage, en 1906, le débit de la source était de 300 l/m.; en 1938, (le 9 mai) il atteignait encore 130 l/m. et en automne 1943, il était tombé à 70 l/m.

En 1937 et 1938, j'ai été chargé de faire, pour le compte de la commune de Fahy, des recherches d'eau, avec le concours de la maison Dardel et Schafheutlé, à Delémont.

Au cours de ces recherches, nous avons établi de la manière la plus pertinente que la régression du débit du captage de Fahy provenait du fait que le rocher calcaire fissuré livre passage à de petits filets d'eau qui, graduellement, agrandissent les fissures primitives. L'eau trouvant des voies de plus en plus larges y pénètre en quantité toujours plus grande, de sorte que, par ce processus, l'ampleur des pertes s'accélère rapidement.

Pour mettre ces faits en évidence, nous avons expertisé de façon approfondie le captage de Libécourt. A cet effet, nous fîmes établir tout autour de la chambre d'eau un profond fossé, à un niveau inférieur à cette chambre cimentée. Au bout de quelques heures, ce fossé se remplissait d'eau, preuve qu'une portion des eaux échappait maintenant au captage et trouvait une issue au-dessous de celui-ci.

Le 9 mai 1938, nous avons trouvé, à deux cents mètres au-dessus du captage de Libécourt, une petite source jaugeant 18 l/m., à la température de 7°, 8 C.

Ayant coloré cette source, nous observâmes que la coloration ne se manifestait pas dans la chambre d'eau du captage, mais par contre dans le fossé pratiqué au-dessous, où l'eau avait également la température de 7°, 8 C.

Une expérience de contrôle faite en colorant à la fluorescéine l'eau de la chambre ne révéla pas de coloration dans le fossé, mais bien dans toutes les installations ménagères de Fahy et de Rocourt.

7. Grandfontaine.

Source captée: «Pré Chappuis en Chexbres». Altitude 760 m. Bassin d'alimentation: pâturages et forêts, bonne eau. La source est à la base d'une masse éboulitique filtrante. Le débit est très variable: 165 l/m. le 12 mars 1912, 17 l/m. en automne 1944.

La fameuse fontaine au milieu du village, qui a donné son nom à celui-ci et qui alimentait autrefois plusieurs villages, n'est plus utilisable pour l'alimentation humaine.

Les prises d'eau du «Pré Chappuis» ont un débit très variable, toujours en régression.

Au cours de la sécheresse de 1947, il était tombé à 16 l/m. environ. Pour obvier à cette carence d'eau potable, la commune entreprit des travaux très importants. Un puits fut pratiqué dans les terrains marno-calcaires de l'étage séquanien et poussé à 16 m. de profondeur, sans succès. Ici, aussi, l'eau s'est acheminée souterrainement vers l'*Ajoulotte*. Une large fissure, à l'aval du village, absorbe d'ailleurs toutes les eaux de dévestiture.

8. Réclère.

Sources captées: «Grand-Pré»; «Bornèque». Altitude 810 m. Bassin de réception boisé; bonne eau. Le débit, au 24 juin 1921, était de 58 l/m., en automne 1944, il tombe à 20 l/m. environ.

Les sources captées dans le petit vallon de La Vaux, près de Roche-d'Or sont les plus stables de toute la Haute-Ajoie, car elles sourdent dans des dépôts quaternaires étalés sur un fond imperméable de marnes oxfordiennes. L'aire de réception des précipitations y est malheureusement trop restreinte, de sorte qu'en temps sec, l'apport de ces sources est insuffisant pour les besoins du village.

9. Roche-d'Or.

Source captée: «Pâturage». Altitude 830 m. Bassin de réception: forêts et pâturages. Elle sort au niveau du Dogger inférieur et ne présente aucun danger de contamination. Bonne eau. Débit maximum 40 à 50 l/m.; débit en automne 1944: 4 l/m. Débit en forte régression depuis quelques années.

10. Rocourt.

Source captée: «Libécourt» (même source que celle de Fahy). Selon contrat, la commune de Fahy cède à la commune de Rocourt 30 l/m.

Recherches d'eau potable durant la sécheresse de 1947

Sondages de Courtedoux.

Ces sondages constituent les travaux les plus importants exécutés en 1947, durant la grande sécheresse, à la recherche d'eau potable pour l'alimentation du village, éventuellement de la Haute-Ajoie, et de Porrentruy.

L'entreprise de travaux publics Losinger & Cie AG. Berne en fut chargée: M. l'ingénieur Weber dirigea les travaux et M. Demont, maître-sondeur l'équipe des ouvriers. M. Lièvre fut chargé du contrôle des observations concernant la géologie et l'hydrologie des terrains traversés par les forages.

Le premier sondage débuta le 6 octobre 1947 par le creusage d'une fosse carrée de 1,40 m. de côté à travers des terrains détritiques jusqu'à la profondeur de 7,10 m., début des assises calcaires. A partir de ce point, on mit en action la perforatrice pratiquant un trou de 66 mm. de diamètre.

Ce premier sondage fut arrêté à la profondeur de 19,92 m. Aucune présence d'eau de source ou d'eau de fond ne fut décelée, bien que plusieurs sourciers en eussent prédit la découverte.

Le second sondage, pratiqué plus au sud, à proximité du fond du Thalweg commença le 6 novembre 1947. La fosse carrée de 1,40 m. de côté fut poussée jusqu'à 6,30 m. avant de rencontrer des bancs

calcaires. A partir de ce point, on opéra au moyen de la perforatrice forant un trou de 66 mm. de diamètre. On descendit ainsi jusqu'à la profondeur de 71,53 m., atteinte le 6 décembre.

Nous donnons ci-après les profils des sondages et les détails concernant les couches traversées par la perforatrice.

D'autre part, il fut fait des observations hydrologiques, accompagnées de nombreuses expériences de colorations à la fluorescéine et à la poudre rouge-framboise, exempte de poison. Nous donnons également ci-après le tableau de ces observations et expériences durant la période allant du 1er au 31 décembre 1947.

En outre, nous transcrivons le résultat de l'analyse bactériologique de M. le Dr A. Farine, de l'Inspectorat des denrées alimentaires de Bienne, d'un échantillon d'eau prélevé dans le forage 2, à 70 m. de profondeur, le 23 décembre 1947.

Résultats de l'analyse bactériologique:

1. Numération des germes par cm^3 : (8000) huit mille.
2. Recherche spéciale des bactéries par COLI (matières fécales animales et humaines); essai avec bouillon manité sur 20 cm^3 : résultat positif.

Dans ces conditions, l'eau n'est pas potable, car le nombre de colonies ne doit pas dépasser 100 par cm^3 et l'eau ne doit pas contenir de bactérie de COLI. Suivent quelques conseils concernant le mode de prélèvement des échantillons d'eau.

Pour tirer les enseignements résultant des observations faites au cours des sondages, il fut procédé à un nivellement. Le miroir d'eau qui se maintient au fond du «Trou du Creux-Genaz» sert de point de comparaison. La cote du miroir d'eau était 436 m. le 16 novembre 1947.

C'est le 6 décembre 1947, à 7 h. 30, alors que la perforatrice atteint la cote 16,75 m. à partir du terrain, que le premier afflux d'eau souterraine arrive dans le trou du forage.

On procède à 15 heures à une coloration à la fluorescéine de l'eau du trou du Creux-Genaz (1 litre de fl.). Aucune coloration au forage.

Le 8 décembre 1947, le niveau de l'eau dans le forage s'établit à 17 m., à 7 h. 30. Mais après une pluie diluvienne, le Creux-Genaz déborde vers 9 heures.

Dans le forage l'eau s'est élevée graduellement jusqu'à la cote 2,25. On actionne alors la pompe pour vider le trou de sondage, mais le niveau se maintient aux environs de 2,50 m.

L'émission du Creux-Genaz diminue d'intensité et cesse déjà le 9 décembre 1947, à 16 h. 30. A partir de ce moment, le niveau de l'eau dans le trou du Creux-Genaz va en s'abaissant lentement du 10 décembre jusqu'au 23 décembre 1947.

Parallèlement, le niveau dans le forage s'abaisse synchroniquement pour atteindre la cote 15,79 m., le 23 décembre 1947, à 8 heures.

Une deuxième coloration faite le 10 décembre 1947, à l'aide de 4 litres de fluorescéine, de l'eau du Creux-Genaz ne donne aucune réaction positive dans le forage. Ce résultat négatif montre bien combien il faut se méfier d'interpréter de pareils résultats comme indiquant qu'il n'y a pas de relation entre l'eau du Creux-Genaz et celle qui afflue au forage par la voie des fissures qui sillonnent les calcaires traversés par la perforatrice.

En matière d'expérience de coloration, seuls les résultats positifs peuvent fournir un critère sûr.

Pour fortifier la conviction concernant la relation souterraine du Creux-Genaz et du forage, il fut décidé de prélever des échantillons d'eau pris au forage et de les faire analyser.

Ce prélèvement fut fait le 23 décembre 1947 par M. Rérat, délégué de la commune de Courtedoux, et soumis à l'analyse. On a noté plus haut les résultats de cette analyse bactériologique, résultats qui prouvent que l'eau en question ne peut être de l'eau de source ou de l'eau de fond; mais certainement l'eau de *l'Ajoulotte*, polluée, comme on sait, par les égouts de tous les villages de la Haute-Ajoie, situés sur son cours.

Le haut degré de contamination de cette eau ne permet pas d'envisager des traitements qui la rendraient propre à la consommation.

Le forage ayant été poussé jusqu'à 71 m. environ, on constate à ce niveau de nouvelles venues d'eau. Elles envahissent le trou pratiqué, jusqu'à la même cote que celles qui provenaient de Creux-Genaz. D'ailleurs, la preuve qu'elles ont avec celles-ci les mêmes relations est fournie lors d'une nouvelle émission de l'emposieu. A la suite de pluies abondantes, l'eau monte rapidement au Creux-Genaz, dès le 24 décembre 1947, à 8 heures. Elle s'élève synchroniquement dans le forage pour atteindre la cote 2,26 m., le 27 décembre 1947, à 22 heures, moment précis où le Creux-Genaz commence à déborder. La cote continue encore à monter, car l'eau de *l'Ajoulotte* se met en charge jusqu'au delà de Chevenez, comme le prouve aussi le débordement du Creux-des-Prés.

Ces faits semblent bien démontrer, qu'une dérivation de l'Ajoulotte existe à un niveau plus bas que le lit que nous avons exploré au fond du Creux-Genaz et qui atteint la profondeur de 23 m. environ. Le cours inférieur de cette dérivation proviendrait de l'enfouissement quelque part à l'amont d'une portion des eaux souterraines par les failles et crevasses si nombreuses que rencontre l'Ajoulotte sur son trajet.

D'autre part, des repérages de la température de l'eau au Creux-Genaz et dans le forage permettent de vérifier que les variations de ces températures suivent aux deux endroits le même rythme.

Sondage de Courtedoux

No 1

Commencé le 6 octobre 1947
Terminé le 29 octobre 1947

Fouille 130/130 cm.
Diamètre du forage 66 mm.

Prof.	Profil	Nature du matériel rencontré	Remarque
0.00			
0.30		Humus	
0.70		Schotter jaune	
4.25		Lehm jaune avec sable	
6.85		Lehm jaune mélangé à du sable et à des pierres	
19.92		Calcaire jaunâtre très fortement fissuré Kimméridgien inférieur	Pas de présence d'eau

Ces constatations de synchronisme des variations de niveaux et de températures prouvent que l'eau qui arrive dans le forage est la même que celle qui passe par le Creux-Genaz.

Conclusion

Les travaux concernant le réseau d'alimentation de la Haute-Ajoie, répartis sur trois étapes d'inégale importance, sont en voie d'exécution.

Le coût de cette entreprise, devisé primitivement à 600'000 fr. environ, ascendera à près de trois millions.

Sondage de Courtedoux

No 2

Commencé le 6 novembre 1947
Terminé le 6 décembre 1947

Fouille 140/140 cm.
Diamètre du forage 66 mm.

Prof.	Profil	Nature du matériel rencontré	Remarque
0.00			
0.30		Humus	
0.80		Lehm jaune mélangé à des pierres (Schotter)	
6.30		Sable jaune et gravier mélangé à du Lehm	
44.00		Calcaire jaunâtre très fortement fissuré Kimméridgien inférieur	16,70 m. afflux d'eau du Creux-Genaz Eau souillée, non potable
55.00		Calcaire gris compact Limite du Kimméridgien et du Séquanien	
71.53		Calcaire brun-jaunâtre fortement fissuré Séquanien supérieur	Afflux d'eau du Creux-Genaz par un lit plus profond

Des modifications techniques considérables, apportées au projet primitif, doivent justifier cet accroissement de dépenses.

Il faut attendre la mise en exploitation du réseau complet pour porter un jugement objectif sur la valeur des systèmes très discutés dont on a voulu doter ce complexe d'installations hydrauliques.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, du fonctionnement et de l'économie générale de cette réalisation de distribution d'eau potable aux localités du Syndicat de la Haute-Ajoie, les enseignements qu'elle comportera seront, certes, utiles dans le choix des solutions aux problèmes complexes que posera l'aménagement rationnel des eaux du Jura.

Observations hydrologiques

Chantier: Courtedoux / Sondage No 2

Jour mois déc.	Heure	Niveau d'eau à partir du sol dans le forage	Remarque	Jour mois déc.	Heure	Niveau d'eau à partir du sol dans le forage	Remarque	
1	0730	16.55	La profondeur de la fouille (140/140 cm.) étant de 6.30 m. Le forage est poussé en nov. jusqu'à 16.55 m. Aucune venue d'eau.		2000	15.03	La coloration est évidemment entraînée par la rivière l'Ajoulotte. Donc sans effet positif.	
2	0730	16.65			16	0730		15.05
3	0730	16.60				1130		15.28
4	0730	16.70				1600		15.41
5	0730	16.65				2000		15.67
6	0730	16.70	Premier afflux d'eau du Creux-Genaz.	17	0730	15.92		
7	0730	16.65	Essai de coloration à la fluorescéine,		1130	15.90		
8	0730	17.00	jetée dans le gouffre du Creux-Genaz, sans résultat positif.		1600	15.91		
9	0730	2.25	Emission du Creux-Genaz, le 8.12.47 à 1130 2.66 9 heures. Pompage de l'eau jusqu'à 16 h. 1600 3.02 Diminution lente de l'émission du Creux- Genaz qui s'interrompt totalement à 2000 3.34	18	0730	15.89		
	1130	2.66				1130		15.87
	1600	3.02				1600	15.84	
	2000	3.34			19	0730	15.81	
10	0730	3.51	1630 heures. Abaissement parallèle et synchrone dans le gouffre et dans le sondage. Renouvellement de la coloration à la fluorescéine, sans résultat positif.	19	2000	15.80		
	1130	4.22			20	0800	15.82	
	1600	5.37				1800	15.81	
	2000	6.61			22	0800	15.78	
11	0730	7.26			2000	15.77		
	1130	8.15			23	0800	15.79	
	1600	8.93				2000	14.25	
	2000	9.79			24	0800	10.35	
12	0730	10.85				2000	4.56	
	1130	11.27			27	0800	2.28	
	1600	11.93				2000	2.26	
	2000	12.61			29	0800	0.78	
13	0730	13.09			2000	0.75		
	1130	13.45			30	0800	0.76	
	1600	13.98				2000	0.77	
	2000	14.13			31	0800	1.05	
15	0730	14.75	Coloration à la poudre rouge-framboise sans résultat.		2000		Fin des observations.	
	1130	14.94						
	1600	15.00						

Courtedoux, le 31.12.47.

Le „Tumulte“ de Vauffelin

UN EPISODE DES TROUBLES D'ERGUEL EN 1733

CH. SIMON, ANCIEN PASTEUR

Les événements de Courtelary

Dans les années 1730 à 1740, l'évêché de Bâle fut agité par des troubles qui eurent pour épilogue en Ajoie l'exécution des trois principaux meneurs.¹ L'Erguël n'échappa pas à la contagion et passa plusieurs années très mouvementées. On en voulait surtout au bailli Mestrezat, fils de l'ancien pasteur de Tramelan, qui avait la fâcheuse tendance à passer outre aux us, coutumes et franchises de ses administrés et à exercer un pouvoir arbitraire et quasi absolu dans la seigneurie. La population était très montée contre lui et poussait les maires et les députés des communes à agir avec énergie dans l'assemblée du pays pour maintenir les droits séculaires des habitants.

Cependant, toutes les communes n'étaient pas touchées au même degré par la fièvre de l'opposition. Celles de Tramelan, Sonceboz, Péry et Perles n'emboîtaient pas le pas avec la même ferveur que les autres. On le vit bien à l'assemblée du pays qui se tint le 23 septembre 1733 à Courtelary, où se produisirent des scènes de violence connues sous le nom de «batterie ou massacre de Courtelary». Le délégué de Péry en fit une relation qu'il dit impartiale et dont nous tirons les renseignements qui suivent.

Dès le matin, on vit arriver au chef-lieu les maires et les députés, l'épée au côté et un «grand tricot» (gourdin) à la main. Mais ils n'étaient pas seuls; de nombreux citoyens, venus de toutes les communes du haut-vallon, les accompagnaient. Lorsque les maires de Perles et de Sonceboz arrivèrent, ils se mirent à table chez l'aubergiste Pierre Meyrat, dans la maison duquel l'assemblée devait avoir lieu. Mais dès l'abord on leur chercha querelle en les appelant:

¹ Sources de cette étude: Protocole et archives de la Classe d'Erguël; Liasse de documents réunis par le pasteur Frêne de Tavannes; Actes de l'Emulation.

traîtres à la patrie, larrons, voleurs, et comme ils protestaient, ils furent renversés et battus. Les hommes qui se trouvaient dans la rue demandèrent même qu'on les leur passât par la fenêtre pour aller les jeter dans la rivière. L'hôtesse les protégea dans la mesure du possible et parvint à leur sauver la vie. Le greffier de Péry fut aussi menacé, mais réussit à se cacher à la cave. Seulement, comme après avoir attendu longtemps il crut pouvoir s'enfuir sans danger, il fut rejoint entre Courtelary et Cortébert, battu et laissé pour mort sur le terrain.

On chercha en vain le maire de Péry pour lui faire subir le même sort, mais on ne le trouva pas. Il avait eu la bonne idée d'aller vendanger plutôt que de se rendre à Courtelary, ce qui ne lui disait rien. C'est ce qui le sauva. Par contre, le maire de Tramelan partagea l'infortune de ses collègues de Perles et de Sonceboz et fut maltraité. Pendant que tout cela se passait, les autres maires continuaient leur repas sans se soucier des mauvais traitements infligés à leurs collègues.

Lorsque l'assemblée du pays fut ouverte, la salle fut envahie par la populace, qui voulait contrôler les «agissions» de ses mandataires. Le bailli Mestrezat, qui avait pressenti l'orage, était parti la veille pour se réfugier à Porrentruy, mais il y avait à la seigneurie de Courtelary un représentant du prince, M. de Gléresse, qui était chargé de remplacer le bailli et de présider l'assemblée du pays. On lui fit savoir qu'il ne pouvait pas remplir cette fonction parce qu'il «n'était pas de la religion», mais qu'il lui était loisible de désigner un des maires présents pour diriger les délibérations. Il refusa de le faire en alléguant qu'il avait été envoyé par S. A. pour présider l'assemblée et dit que puisqu'on l'empêchait d'exécuter son mandat, il ne paraîtrait pas.

L'assemblée fut houleuse. On prit d'abord connaissance de la réponse de la cour aux griefs du pays formulés précédemment. En l'entendant, les assistants éprouvèrent une vive irritation et déclarèrent que puisque le prince ne tenait pas les promesses faites à son avènement, on n'était plus lié par le serment qu'on lui avait prêté. Ils chargèrent les députés de poursuivre leurs revendications jusqu'à réussite, en leur promettant «de les soutenir de corps et de biens au moindre mouvement». Pendant ce temps, le foule avait envoyé douze délégués auprès du représentant de S. A., M. de Gléresse, pour lui notifier que l'on ne reconnaissait plus M. Mestrezat comme bailli.

On comprend que ces événements aient produit de l'effervescence dans tout le pays. On ne parlait que de cela, on s'excitait fort et la journée de Courtelary devait avoir son pendant dans le «tumulte» de Vauffelin, qui eut lieu un mois après, le 18 octobre 1733.

Un idyllique Vallon

Avant d'en entreprendre le récit, faisons connaissance avec la contrée. Le vallon de Vauffelin s'ouvre à l'est de Frinvilier et s'étend jusqu'à la frontière soleuroise au-dessus de Granges. Trois villages l'occupent : Vauffelin, Plagne et Romont. A l'époque dont il s'agit, Romont ne faisait pas partie de la paroisse de Vauffelin, mais était rattaché à celle de Perles. La paroisse de Vauffelin est mentionnée dans d'anciens actes sous le nom de Valle volucrum ou vallon des oiseaux, de Füglisthal et de Walfelin. Un charmant petit temple s'élève au-dessus du village sur la colline à deux minutes des premières maisons du lieu. Il a été bâti en 1716 sur l'emplacement de l'antique chapelle dédiée à St-Etienne. Le clocheton porte les deux plus anciennes cloches du Jura protestant, datant probablement des années 1200 ou 1300. Au temps du catholicisme, la paroisse de Vauffelin, qui dépendait de l'église St-Benoît à Bienne, était désignée comme « nullius valoris », de nulle valeur, parce qu'elle n'avait pas de quoi entretenir un curé. On envoyait un ecclésiastique dire la messe de temps en temps. Lors de la Réformation, un pasteur y travailla un certain temps puis la paroisse fut rattachée à celle d'Orvin, dont le pasteur allait tous les quinze jours célébrer un culte à Vauffelin. Il en était ainsi lors des événements dont nous allons parler.

Une nomination contestée

Peu avant les troubles d'Erguël, le maire de Vauffelin, Philippe Huguelet avait démissionné et Jean Huguelet fut nommé à sa place par le prince sur la proposition du bailli Mestrezat. Le maire de Péry, David Grosjean, qui était allé vendanger au lieu de se rendre à Courtelary, avait été chargé de procéder à l'installation de son collègue un dimanche après midi, à l'issue du service divin. Les gens de la paroisse ne semblent pas avoir eu des sentiments très hostiles au prince, ni à la cour, mais la nomination de leur nouveau maire les avait profondément froissés. Ils y avaient vu une volonté délibérée de la part du représentant du prince à Courtelary de mépriser les us et coutumes du pays. En effet, il était d'usage que le maire fût pris parmi les justiciers de la paroisse et cet usage était considéré comme un droit auquel on tenait fort. Or, le nouvel élu n'avait pas fait partie jusqu'alors des autorités locales. C'était un simple bourgeois pris dans le rang et porté d'un coup à la mairie. On ne pouvait l'admettre et cela d'autant plus qu'il devait sa nomination aux intrigues de son beau-père, Pierre Juillard, lieutenant du bailli à Tramelan. Pierre Juillard avait « trafiqué » depuis cinq ans pour renverser le maire Philippe Huguelet, en faisant entendre au bailli

Mestrezat qu'il était sourd, incapable dès lors d'exercer la charge et qu'il y avait nécessité de le remplacer par un plus jeune, c'est-à-dire par son beau-fils. Il avait réussi auprès du bailli et du prince; cela avait fortement indisposé la généralité des citoyens de la paroisse, qui se posait la question de savoir quelle attitude il fallait prendre dans ces circonstances. S'opposer carrément aux ordres de S. A., le souverain absolu bien que gracieux, n'était pas prudent; l'on courrait trop de risques; mais on voulait quand même attirer d'une manière ou d'une autre son attention sur l'irrégularité de cette nomination. L'on s'arrêta alors à la solution que voici: lorsque le commissaire de son Altesse, dans la personne du maire Grosjean, de Péry, viendrait présenter le nouveau maire et réclamer l'obéissance de ses administrés, le porte-parole des habitants, le lieutenant Peter-Hans Grosjean, de Plagne, lui répondrait qu'il «respectait les ordres de S. A., mais qu'avant de s'y soumettre en recevant le maire qu'on venait d'installer, il demandait avis pour consulter là-dessus avec la paroisse». Puis après une délibération plus ou moins longue pour la forme, on répondrait qu'on consentait à recevoir ce nouveau maire, mais qu'on adresserait une très humble remontrance à S. A. pour la supplier de respecter à l'avenir les us et coutumes. Les choses se seraient sans doute passées ainsi sans la malencontreuse intervention du jeune pasteur d'Orvin, qui desservait aussi la paroisse de Vauffelin.

Malentendus

Ce pasteur était Jean-Jacques Cellier, bourgeois de la Neuveville, reçu dans le clergé d'Erguël en 1728. Après avoir été diacre d'Erguël pendant quatre ans, il était depuis une année pasteur d'Orvin, où il avait succédé à François-Louis Faigaux, obligé de quitter sa cure et le pays parce qu'il avait épousé sa cousine Germaine, Mlle d'Aubigné, mariage prohibé en Erguël. La population de Vauffelin avait voué une grande affection au pasteur Faigaux, dont l'exil fut un véritable deuil pour elle. J.-J. Cellier n'avait pas encore eu le temps ni le talent de le remplacer dans le cœur de ses paroissiens.

Or, le jour de la fameuse installation du maire, il avait eu le tort, en arrivant d'Orvin à cheval après le culte célébré le matin dans l'église-mère, de céder aux instances intéressées de Jean Huguelet, le nouveau maire, et d'entrer chez lui pour prendre une collation, tout en attendant l'arrivée du maire de Péry. Il eût été plus prudent de sa part, dans les circonstances délicates où l'on se trouvait, de s'en abstenir pour ne pas indisposer d'emblée ses paroissiens prévenus contre le nouvel élu. Il paraît aussi qu'il avait attendu trop

longtemps avant de faire sonner les cloches pour annoncer le culte, ce qui impatienta le public.

Un autre fait peut encore expliquer le mécontentement de quelques meneurs de la paroisse contre le pasteur Cellier. On se souvient que la populace réunie à Courtelary à l'occasion de l'assemblée du pays avait fait savoir à M. de Gléresse qu'on ne reconnaissait plus M. Mestrezat comme bailli. En même temps l'on invita les pasteurs à ne plus prier au culte pour ce représentant du prince, comme c'était la coutume dans les églises d'Erguël. Le lieutenant Grosjean et Jean-Philippe Huguélet, les députés de la paroisse de Vauffelin à l'assemblée de Courtelary, avaient été chargés par les ambourgs de Villeret et de Sonvilier de notifier cette défense au pasteur Cellier le dimanche avant le tumulte. Le lieutenant Grosjean l'attendit donc devant le temple pour lui en parler, mais M. Cellier ne voulut pas s'arrêter alléguant que ce n'était ni le moment ni le lieu de parler d'une chose qui méritait pleine réflexion. Il pria dès lors comme d'habitude pour le bailli Mestrezat au cours du service divin.

A la sortie du culte, le pasteur voulut s'entretenir de la chose avec le lieutenant Grosjean, qui refusa de l'entendre et s'en alla. Il put par contre causer avec son fils, le greffier Grosjean; il lui dit qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir des ambourgs précités, mais que si la paroisse de Vauffelin ne voulait plus reconnaître le bailli Mestrezat, lui, le pasteur, se garderait bien de prononcer dans la prière publique des paroles que les paroissiens n'auraient pas dans le cœur. Cette attitude prudente n'empêcha pas quelques personnes de lui garder une rancune tenace.

L'installation du nouveau maire

Il y eut, en outre, huit jours plus tard, pendant la cérémonie de l'installation, une intervention de sa part qui gâta tout à fait les choses. Tout s'était passé d'une manière convenable pendant le service divin, au cours duquel le prédicateur se garda de faire allusion aux circonstances dans lesquelles on se trouvait. Après la bénédiction, le lieutenant Grosjean pria «la générale paroisse» de rester au temple pour entendre une communication du commissaire de S. A., le maire de Péry. Le pasteur Cellier crut de son devoir de ne pas s'en aller, ce qui se comprend, puisque, bien que n'étant pas domicilié à Vauffelin, il n'en était pas moins pasteur de la paroisse et membre d'office du consistoire. Mais ses adversaires estimaient qu'il n'avait rien à faire là et que c'était de «sa privée autorité» qu'il assistait à l'assemblée.

Le commissaire commença sa «saluade» en s'adressant d'abord au ministre, ce qui ne contribua pas à calmer les malintentionnés,

puis il lut le décret de nomination de Jean Huguelet comme maire et recommanda à «l'honorable justice, au vénérable consistoire et à la générale paroisse de le recevoir comme tel».

Le lieutenant Grosjean prit alors la parole en sa qualité de chef de la justice de la paroisse et déclara qu'il respectait les ordres de S. A., mais qu'avant de reconnaître le maire qu'on leur présentait, il demandait de pouvoir consulter la paroisse. Là-dessus, le pasteur Cellier intervint pour dire que quant à lui il n'avait pas besoin de tant de consultations, qu'il acceptait Jean Huguelet comme maire au nom du consistoire. À peine eut-il parlé qu'il le regretta en constatant l'effet de son discours sur l'assemblée. Celle-ci étant sortie pour délibérer, les membres du consistoire interpellés dirent qu'ils n'avaient pas été consultés par le pasteur et que celui-ci n'avait pas été autorisé à parler en leur nom. C'est alors que commença le «tumulte». Quelques jeunes échauffés rentrèrent au temple en poussant des cris de rage contre le pasteur et bousculèrent violemment le justicier Elie Huguelet, qui, n'approuvant pas les meneurs, était resté avec le pasteur, les maires de Péry et de Vauffelin et deux ou trois hommes. Voyant quelques individus rentrer au temple, «les gens assermentés du consistoire et de la justice retournèrent dans le temple et sur la porte pour exhorter le peuple d'avoir respect pour la maison de Dieu et de sortir pour descendre au lieu accoutumé», c'est-à-dire à l'auberge où devait se tenir l'assemblée.

En descendant la colline, ils rencontrèrent Pierre Juillard, de Tramelan, beau-père du nouveau maire, qui remontait à l'église. On l'engage à s'en retourner et, étant étranger, à ne pas se mêler des affaires de la paroisse. Il continue cependant son chemin et est rencontré par des jeunes gens, qui, voyant en lui l'auteur principal des troubles, lui donnent quelques soufflets et le jettent par terre malgré ses 70 ans, de sorte que, quand il rejoint son beau-fils et le pasteur sur le préau du temple, il porte une blessure à la tête. Au même moment le justicier Huguelet, qui s'en retourne à la maison après avoir été bousculé dans le temple, est encore appréhendé, souffleté et, dit le rapport Cellier, frappé à la tête avec une pierre, ce que conteste l'exposé du lieutenant Grosjean et consorts.

Voyant la situation précaire dans laquelle se trouvent son mari, son père, le pasteur et deux autres citoyens, la femme du nouveau maire leur apporte trois épées pour se défendre si on les attaque à leur descente au village. Le maire de Péry se croyant aussi menacé comme les autres, le nommé Jean-Jacques Huguelet, menuisier, vient l'assurer qu'on ne lui fera aucun mal «et qu'il peut descendre hardiment avec lui dans le cabaret». Il se décide donc à quitter la terrasse du temple et le pasteur l'accompagne en lui demandant «de rendre témoignage dans son temps et de ce qui lui était arrivé et de ce qui pourrait encore lui arriver.»

La bagarre

Le nouveau maire, sa femme et son beau-père, descendent en un groupe à part, chacun l'épée à la main. Quelques hommes les attendent à une trentaine de pas du cimetière. Le lieutenant Juillard en blesse deux, l'un à un bras, l'autre à un doigt. Mais «il eut bientôt perdu son latin... on lui frappa son épée hors des mains et la cassa par le milieu», tout en lui octroyant encore quelques coups de «tricot». Son gendre veut aussi dégainer, mais il ne le peut, sa femme ayant oublié d'apporter avec elle la clef de l'épée. Par contre, Mme la mairesse, en véritable virago, frappe d'estoc et de taille ceux qui ont désarmé son père et reçoit en retour «quelques bourrades».

Deux versions assez divergentes sont données sur ce qui arriva au pasteur Cellier. Celui-ci prétend dans sa narration que le nommé Daniel Huguelet vint le saisir par sa perruque en lui donnant quelques coups et que, comme les complices de ce dernier s'avançaient pour le frapper, il abandonna perruque et manteau pour s'enfuir. Poursuivi «par lui et ses compagnons d'iniquité», le pasteur tire de sa poche un petit pistolet avec lequel il les menace sans avoir du tout l'intention de tirer, espérant au contraire écarter ses agresseurs et recevoir du secours. Mais Daniel Huguelet et les autres se précipitent sur lui, lui saisissent la main qui tenait l'arme et quelqu'un propose en criant de la lui prendre et de lui brûler la cervelle. Pour éviter pareille catastrophe, le pasteur dirige son arme vers le sol et tire sans atteindre personne. Là-dessus, une grêle de coups tombe sur lui; il est renversé, frappé avec brutalité et il est persuadé qu'on l'aurait tué s'il n'avait pris la précaution de se coucher par terre et de faire le mort. Ses bourreaux cèdent enfin aux supplications de quelques femmes qui crient: «pour l'amour de Dieu, cessez donc, cessez donc», et ils le laissent. Avec l'aide du régent d'Orvin, qui avait accompagné son pasteur mais n'avait pu venir à son secours, empêché par quelques assistants, les femmes relèvent le blessé et l'emportent dans une maison voisine qu'on verrouille soigneusement.

Le mémoire des gens de Vauffelin présente les choses d'une manière un peu différente; il prétend que Daniel Huguelet s'approcha du pasteur «sans avoir dessein de lui faire aucun mal», lui parlant sans doute «un peu de près» en lui touchant seulement sa perruque sans la lui déranger. C'est alors que le pasteur sortant un pistolet de sa poche tira; mais le coup rata. Voyant cela Daniel Huguelet et son frère Abraham se jettent sur lui, lui saisissent le bras, ce qui ne l'empêche pas de faire partir un coup de son arme qui ne blesse personne, mais fait «un grand trou à l'étoffe de son justaucorps et deux dans la doublure du côté droit». Quoi d'étonnant après cela que l'on tombe à bras raccourcis sur le tireur, qu'on le renverse à terre pour le frapper jusqu'au moment où on l'emporte dans une maison voisine.

Quoi qu'il en soit, il découle de ces deux versions que M. Cellier a bien été maltraité brutalement. Après s'être reposé et avoir été pansé, il se décide, pour éviter toute embûche sur le chemin du retour à Orvin, à sortir secrètement de son refuge pour se rendre à Perles, où il reçoit une cordiale hospitalité à la cure.

Pendant la bagarre, on invite poliment le maire de Péry, commissaire de S. A. «à un verre de vin et à une petite collation», après quoi l'on ordonne à quatre hommes armés de l'accompagner jusque chez lui à Péry, pour bien montrer «le respect et l'estime que les sujets de cette paroisse gardent et sont résolus de garder à l'avenir envers S. A. leur Souverain».

Le lendemain, on envoie des députés à Courtelary pour informer M. le commissaire de ce qui est arrivé «avec déclaration qu'on ne reconnaissait plus M. Cellier pour ministre et qu'on ne le irait plus écouter». Par la même occasion, ces messagers vont raconter ce qui s'est passé au maire Béguelin, de Courtelary, qui n'a rien de plus pressé que d'envoyer une plainte à S. A. contre le pasteur Cellier, ce qui en l'occurrence est une erreur et compliquera considérablement la liquidation de l'affaire, comme nous le verrons bientôt.

Nous avons laissé de côté jusqu'à présent la question de savoir comment et pourquoi le pasteur Cellier était armé d'un pistolet. Disons d'emblée qu'à cette époque chacun portait une arme semblable à cause de l'insécurité des routes, rendue plus aiguë par les troubles politiques. Ajoutons que le ministre Cellier avait fait le voyage de Porrentruy la semaine précédente, qu'il avait mis pour cela son petit pistolet dans sa poche et qu'il l'y avait gardé pour aller à Vauffelin. Ce fut évidemment une erreur de sa part. Il eut tort en particulier de sortir son arme quand David Huguelet s'approcha de lui sur le chemin de l'église. C'est ce geste qui gâta tout, car il est probable qu'on n'aurait pas osé lui faire du mal s'il ne l'avait pas esquissé et nous partageons l'opinion de ses contradicteurs qui disent dans leur exposé que «l'honneur de Dieu et de la Religion devait l'empêcher de montrer son arme».

Des temps pénibles

Cette affaire eut, comme on le conçoit, un grand retentissement dans le pays et fut exploitée par des pêcheurs en eau trouble. Le pasteur Cellier n'avait certes pas agi avec toute la prudence désirable. Il s'était laissé diriger par une fougue juvénile qui fit tort à sa dignité de ministre de la religion. Il le regretta amèrement, puisqu'il en supporta les conséquences pendant plus de dix années d'ennuis et de tristesses.

Mais les principaux personnages de la paroisse de Vauffelin ne sont pas inexcusables. Ils ont montré un manque d'énergie coupable en ne retenant pas la jeunesse dans ses violences, et, au lieu de rechercher ensuite l'apaisement, ils se sont campés dans une opposition hargneuse vis-à-vis de leur conducteur spirituel

En même temps, ils firent une démarche fâcheuse et contraire au bon sens en chargeant le maire de Courtelary de porter plainte auprès du prince contre leur pasteur. La première instance à laquelle ils auraient dû s'adresser en l'occurrence était la Classe d'Erguël, l'autorité ecclésiastique de surveillance des pasteurs et des paroisses, qui aurait rapidement tiré les choses au clair, blâmé là où il y aurait eu lieu de le faire et ramené la paix entre le berger et le troupeau. La démarche faite auprès du prince la paralysait dans son action.

Elle s'occupa cependant immédiatement de cette affaire. Tout d'abord le doyen, chef de la Classe, chargea le diacre Monin de desservir la paroisse de Vauffelin, puisque celle-ci ne voulait plus de son pasteur légitime, et le pasteur Frêne, de Péry, de faire une enquête sur les événements. Le pasteur Cellier, de son côté, raconta en classe ce qui s'était passé et fut invité «à donner par écrit les réponses justificatives qu'il venait de faire de bouche». La Classe nomme encore une commission composée du pasteur Wildermeth, de Perles, et du vice-doyen, le pasteur Frêne, de Péry, chargée de faire une enquête serrée «aux fins de mettre à couvert l'honneur de la Religion et du caractère (pastoral), soit par la découverte de l'innocence, soit par la punition du scandale». Cette commission reçoit aussi pour mission d'envoyer à S. A. une très humble remontrance destinée à être jointe au dossier commencé par la plainte du maire de Courtelary, et accompagnée d'une supplique priant le souverain de bien vouloir liquider cette affaire au plus vite.

Deux ans se passent sans nouvelles de la cour. La situation n'a pas changé; aucun rapprochement n'a eu lieu entre la paroisse et son pasteur. Après le diacre Monin, c'est le pasteur de Péry qui dessert cette église. Une année s'écoule encore et toujours pas de réponse de Porrentruy. Une députation de Vauffelin se présente en Classe et expose que puisque la plainte adressée au prince n'a pas encore été examinée, les paroissiens prient les pasteurs «d'être touchés de compassion envers leur église». Les délégués disent que si cette affaire devait encore traîner en longueur, ils se verraient obligés de s'adresser à ceux qui ont «introduit la religion chez eux», c'est-à-dire aux Biennois. Ils demandent instamment à la Classe de «les pourvoir d'un ministre qui pût prêcher aux heures accoutumées» et non à l'heure de midi comme le fait le pasteur de Péry.

La Classe répond que cette situation cause «une véritable douleur à Messieurs les Pasteurs» et que si elle n'a pu intervenir d'une manière efficace, la faute en est à la paroisse elle-même qui a fait

de fausses démarches en portant le différend devant l'assemblée du pays et devant le prince au lieu d'en nantir la Classe, qui avait l'autorité et le pouvoir de liquider l'affaire. Elle promet cependant de tenter une nouvelle démarche auprès de S. A.

Il se passe de nouveau une année sans nouvelles de la cour, ce qui est d'ailleurs assez compréhensible. Le prince Jean-Conrad de Reinach venait de mourir après une maladie prolongée pendant laquelle les affaires du pays avaient été négligées. Son successeur, Jacques-Sigismond de Reinach, le remplace (4 juin 1737) et l'on se flatte de l'espoir qu'il va faire activer les choses. Mais il s'écoulera encore bien des années avant la solution de ces difficultés.

Et le divorce entre la paroisse et le pasteur dure toujours, malgré diverses tentatives faites par certaines personnes pour les rapprocher. C'est ainsi que le jour de l'Ascension 1738, le maire de Vauffelin brandit un modeste rameau d'olivier en offrant un «essai et proposition d'accommodement avec M. le pasteur Cellier.» Mais la majorité des électeurs rejette cette suggestion et décide de prier la Vén. Classe de continuer d'envoyer des ministres pour présider aux services divins.

L'année suivante, c'est le bailli Chemilleret qui présente à son tour ce rameau aux paroissiens et au pasteur et l'on rapporte à la Classe qu'une «espèce de réconciliation et paix» était faite entre eux. Mais la Classe n'a pas l'air d'accorder grande confiance à cet arrangement. Rien de nouveau dans les années suivantes. Les procès-verbaux de la Classe disent simplement qu'on laisse l'affaire dans le statu quo et qu'on l'examinera «dans son temps».

La solution arrive enfin

Enfin, le 15 décembre 1745, douze ans après les journées de Courtelary et de Vauffelin, le prince-évêque Joseph-Rinck de Baldenstein, successeur de de Reinach, prend la chose en mains. Il ordonne des recherches pour découvrir les auteurs de la batterie de Courtelary, dont les victimes réclament 6860 écus et 18 batz, tandis que celles du tumulte de Vauffelin se contentent de 58 écus bons et 20 batz. L'enquête terminée, le prince fait connaître son verdict. C'était la condamnation des principaux agitateurs, qui furent chargés de tous les frais; certains personnages en furent ruinés. En ce qui concerne spécialement la paroisse de Vauffelin, le lieutenant Peter-Hans Grosjean et consorts furent aussi déclarés coupables. En conséquence, la Classe fait savoir aux députés de Vauffelin «qu'ils aient à venir retirer les plaintes et accusations qu'ils avaient portées à la Vén. Classe contre Monsieur leur Pasteur».

M. Cellier sortait donc innocenté de la bagarre. Mais ces aventures l'avaient mûri et rendu sage et prudent dans la reprise de son ministère à Vauffelin. Car il y retourna, désiré du reste par la majorité de ses paroissiens. Dès lors une entente parfaite régna entre le berger et le troupeau, qui fut heureux d'avoir de nouveau des cultes réguliers et tous les bienfaits de la prédication évangélique. M. Cellier s'occupa avec dévouement de sa paroisse retrouvée, jusqu'à son départ pour Bâle, en 1749.

Entre temps, il avait été nommé vice-doyen, puis doyen en 1746, dignité qu'il revêtit jusqu'au 17 septembre 1748. Nous lisons dans le procès-verbal de la séance de la Classe de ce jour: «Monsieur le Doyen Cellier nous annonça en forme, que la Providence l'avait appelé à desservir l'Eglise française de Bâle. Il prit congé de la Classe en termes pleins de vénération et d'attachement pour le corps. La Classe de son côté lui témoigna le regret qu'elle avait de le perdre, le remercia de ses soins et de son zèle dans l'exercice de son décanat et l'accompagna de ses vœux les plus enflammés pour la bénédiction de sa Personne et de son nouveau ministère».

Bien que loin du pays, le pasteur Cellier fut encore utile aux Eglises de l'évêché en s'occupant de leurs jeunes gens faisant des études de théologie dans la cité du Rhin. C'est devant les pasteurs français de Bâle que les futurs ministres prêchaient leurs premiers sermons et c'est par eux que ceux qui avaient terminé leur préparation recevaient la consécration. C'est ainsi que Ch.-Henri Morel, le père du futur «doyen Morel» fut du nombre de ces jeunes gens et son acte de consécration porte la signature du pasteur Cellier.

Tout cela nous montre que celui-ci était un homme de valeur; s'il a été le héros malheureux des incidents que nous avons relatés, il a surtout été la victime des passions politiques de son temps et de quelques imprudences de jeunesse.

